



# Assemblée générale

Soixante-douzième session

**17<sup>e</sup>** séance plénière

Vendredi 22 septembre 2017, à 15 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Lajčák ..... (Slovaquie)

*En l'absence du Président, M. Brown (Libéria),  
Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

## Allocution de S. M. le Roi Tupou VI, Roi du Royaume des Tonga

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Roi du Royaume des Tonga.

*Le Roi Tupou VI, Roi du Royaume des Tonga, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. M. le Roi Tupou VI, Roi du Royaume des Tonga, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Roi Tupou VI** (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter M. Lajčák pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session et à l'assurer du plein appui de la délégation des Tonga dans ses efforts éclairés pour revitaliser et renforcer le rôle fondamental de l'Organisation des Nations Unies. Je suis reconnaissant à son prédécesseur, S. E. M. Peter Thomson, distingué fils de la région des îles du Pacifique, d'avoir fait progresser la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et convoqué avec succès, cette année, la première Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif 14 de développement durable : conserver

et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable. Je salue également S. E. le Secrétaire général António Guterres pour sa direction impeccable depuis qu'il a entamé sa première année à la tête de l'ONU. La délégation des Tonga appuiera sans réserve l'importante entreprise de réforme qu'il entend mener.

Nous exprimons notre solidarité et notre compassion à l'endroit du peuple mexicain et des familles et amis des victimes du séisme dévastateur, ainsi qu'aux millions de personnes qui, dans les Caraïbes et ailleurs ont subi les ravages des ouragans successifs de ces dernières semaines.

Ma délégation et moi-même accueillons avec satisfaction le thème opportun et pertinent de la session de cette année, « Priorité à l'être humain : paix et vie décente pour tous sur une planète préservée ». Celui-ci met essentiellement l'accent sur le bien-être pacifique de chacun et la préservation et l'utilisation durable de nos ressources mondiales pour les générations présente et futures. Il est maintenant crucial d'œuvrer activement, par l'entremise de partenariats sincères, à atteindre les cibles, buts et objectifs fixés en vertu du droit international et les résultats convenus à l'échelle internationale. Dans le cadre de leur contribution à l'exécution du Programme 2030, notamment le plan convenu à l'échelle internationale en faveur du développement durable des petits États insulaires en développement (PEID) et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

17-29723(F)



Document adapté

Merci de recycler



(Orientations de Samoa), les Tonga ont mis en place un mécanisme national de suivi, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui a toute notre reconnaissance à cet égard.

Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2013-2017 arrivera à expiration à la fin de l'année courante. Le cycle programmatique quinquennal concernant 14 pays insulaires du Pacifique, la Stratégie des Nations Unies pour le Pacifique (2018-2022), signée en août 2017 au Bureau du PNUD pour le Pacifique, prendra effet dans la foulée. Le partenariat étroit qui a été noué entre le Gouvernement des Tonga et le système des Nations Unies aux fins de la bonne mise en œuvre du cadre de développement stratégie intégré des Tonga et du Programme 2030 est renforcé grâce à la coordination de la Stratégie par le Bureau commun de représentation, qui applique le principe de l'unité d'action sous la direction du PNUD aux Tonga. Le Bureau occupe une position stratégique qui lui permet de dispenser des conseils techniques au Gouvernement, aux organisations non gouvernementales, à la société civile et au secteur privé.

Nous notons par ailleurs les nouvelles nominations décidées par le Secrétaire général au sein de l'équipe dirigeante et nous réjouissons de la désignation de la première femme des Tonga et de la région des îles du Pacifique pour guider les activités centrales de plaidoyer et de facilitation à mener dans les années qui viennent pour le compte du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Nous souscrivons pleinement à l'objectif de la parité entre les sexes, notamment à tous les niveaux de l'Organisation.

Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2017 nous a donné l'occasion d'examiner sept des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 3, qui traite de la bonne santé et du bien-être; l'objectif 5, concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles; et l'objectif 14, axé sur l'océan et ses ressources. Nous félicitons le Président du Conseil économique et social de son initiative tendant à consacrer le temps qu'il faut pour mettre en évidence et passer en revue les problèmes de durabilité complexes rencontrés par les petits États insulaires en développement, à titre particulier, et ainsi s'efforcer davantage de donner suite aux engagements prévus dans les Orientations de Samoa. Le Forum politique de haut niveau demeure un important

moyen d'évaluer le suivi, le contrôle et l'application du principe de responsabilité quant aux engagements qui sont pris en faveur des PEID et essentiellement liés au Programme 2030 et au Programme d'action d'Addis-Abeba.

Nous appuyons totalement le fait que les Fidji assument cette année la présidence de la vingt-troisième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui vise à répondre énergiquement aux effets néfastes des changements climatiques et au besoin urgent d'innovation en matière d'adaptation pour les petits États insulaires en développement. Nous notons le rôle joué par le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement pour mettre à la disposition de tous les PEID des fonds et d'autres outils financiers pour le relèvement après les catastrophes. Tout en reconnaissant leur action tendant à élargir la définition de la fragilité, nous demandons instamment que les décisions de financement opérationnel soient encore affinées de manière à inclure les facteurs de vulnérabilité qui concernent la région des îles du Pacifique, en particulier les catastrophes naturelles et les chocs économiques. Nous appelons de nouveau à la nomination d'un représentant spécial chargé du climat et de la sécurité afin de veiller à ce que le système des Nations Unies ait les moyens qui conviennent pour apporter une réponse efficace et rationnelle aux changements climatiques, lesquelles constituent une menace existentielle et représentent un danger sans cesse plus grand pour la sécurité des petits États insulaires en développement et de la communauté internationale dans son ensemble.

L'accès accru à des services modernes et propres en matière d'énergies durables, l'efficacité énergétique et le recours à des technologies et des travaux de recherche économiquement viables et écologiquement cohérents revêtent la plus haute importance pour notre développement durable. Les initiatives d'atténuation sont également essentielles pour surmonter les difficultés associées à la dépendance excessive à l'importation de combustibles fossiles. Pour renforcer encore la coopération internationale et régionale, le Centre du Pacifique pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique a été créé en avril aux Tonga. Il apporte un concours précieux aux pays et territoires des îles du Pacifique dans la promotion de leurs priorités et engagements divers en ce qui concerne le passage à l'énergie durable et de la réalisation des objectifs 7, 9 et 13 de développement durable. Le Centre incarne

un partenariat qui réunit, entre autres, la Communauté du Pacifique, le Gouvernement autrichien, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et l'Initiative de l'énergie durable des petits États insulaires en développement. L'Assemblée générale a pris acte de son existence dans la résolution biennale adoptée en juillet sur le thème de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique (résolution 71/316).

Cependant, la dégradation des océans continue de nuire à nos moyens de subsistance et à nos cultures, du fait d'activités anthropogéniques et des effets interdépendants et dévastateurs des changements climatiques. Nous contribuons déjà activement à la réalisation de l'objectif 14 de développement durable et comptons sur une collaboration forte avec toutes les parties intéressées. Cette année, nous avons accueilli une réunion internationale sur la chasse à la baleine. Par un décret royal visionnaire, S. M. feu le Roi Tupou IV avait déjà interdit cette pratique dans les eaux tonganes en 1978, soit quatre ans avant l'entrée en vigueur de l'interdiction internationale, comme on l'a rappelé durant la conférence internationale d'avril 2017 sur les baleines et l'évolution des océans, que nous avons eu l'honneur d'organiser.

Nous sommes peut-être un petit État insulaire, mais tous les petits États insulaires en développement sont de grands États océaniques. Pour nous et notre peuple, la bonne mise en œuvre de l'objectif 14 de développement durable est capitale dans notre cheminement vers le développement durable et face aux rapports que ce dernier entretient avec d'autres objectifs, dont ceux qui concernent la sécurité alimentaire, l'eau et l'assainissement, la santé, la croissance économique et la production et la consommation durables. Nous avons besoin d'une volonté politique forte pour mobiliser l'ensemble du Gouvernement à l'appui de l'intégration systématique des mesures liées aux océans qui sont énoncées dans les plans et stratégies de développement à l'échelle internationale, régionale et nationale, afin de garantir la participation active de toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales et le secteur privé.

Les Tonga se sont jointes à la communauté internationale pour entériner le document final de la Conférence sur les océans (résolution 71/312) tenue en juin, qui constitue un appel à l'action et comprend près de 1 400 engagements volontaires des parties prenantes, dont huit de notre pays. Ce document est un pilier du

développement d'une économie bleue, ou « charte bleue », selon la proposition du secrétariat du Commonwealth. Il est urgent que nous nous attaquions à l'élaboration de directives pratiques et d'outils divers pour aider les États à atteindre, de manière intégrée, toutes les cibles attachées à l'objectif 14.

Nous prenons acte de l'achèvement des travaux du Comité préparatoire créé par la résolution 69/292 pour la mise au point d'un instrument juridiquement contraignant, au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, relatif à la préservation et à l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale. Les Tonga restent favorables à l'ouverture d'une conférence intergouvernementale avec pour objectif de lancer dès que possible des négociations sur un texte de fond. Nous appuyons le travail réalisé par l'Autorité internationale des fonds marins en matière d'administration et de gestion des ressources dans ce domaine, conformément au principe de patrimoine commun de l'humanité. Les Tonga félicitent le Secrétaire général de l'Autorité de sa première année passée à cette fonction, qu'il a consacrée à coopérer avec les États membres pour élaborer d'importants règlements relatifs à l'exploitation, qui doivent trouver l'équilibre approprié entre la conservation de l'environnement naturel des ressources minérales, et son utilisation durable. Les consultations doivent être transparentes et sans exclusive si nous voulons trouver cet équilibre.

Les Tonga continuent d'apporter leur contribution en leur qualité d'État membre de l'Autorité, et se porteront candidates à leur réélection au Conseil, à la vingt-quatrième session de l'Autorité en 2018. Un ressortissant tongan, aux côtés d'autres membres de la Commission juridique et technique, fournit des avis d'experts afin de faciliter les travaux de la Commission pour élaborer un mécanisme financier important visant à assurer une répartition juste et équitable des revenus tirés de l'exploitation minière des fonds marins.

Les Tonga se font l'écho de l'appel lancé par les Orientations de Samoa à nouer des partenariats véritables et durables à même d'aider à faire en sorte que personne ne soit laissé de côté. Le Comité mixte est un exemple de mécanisme très crédible de partenariat entre les 12 petits États insulaires en développement du Pacifique, et l'Italie, l'Autriche, le Luxembourg et l'Espagne. Chaque année depuis 2006, il est brillamment coprésidé par l'Italie et le Président du groupe des PEID du Pacifique. Les Tonga en ont par

exemple bénéficié dans le cadre de projets relatifs aux énergies renouvelables, à l'eau, au renforcement des capacités des jeunes fonctionnaires et, plus récemment, aux espaces maritimes protégés.

Nous saluons la création du Fonds Inde-ONU pour le développement, dans le cadre du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, qui a lancé un projet mis en œuvre par le PNUD pour mettre en place des systèmes d'alerte rapide dans les Tonga et d'autres pays insulaires du Pacifique. Ce système s'appuie sur la communication rapide d'informations relatives aux risques de catastrophe, sur des orientations concernant la manière de réagir aux alertes et sur le fait de veiller à être prêt à agir en permanence. Le développement durable est possible lorsque la paix et la sécurité sont au rendez-vous, et le développement durable est la clef de la paix et de la sécurité.

Enfin, nous exhortons tous les dirigeants à se concentrer et à se pencher sur les meilleurs moyens de veiller à ce que leur puissance et leur légitimité profitent à leurs propres populations et au monde entier. Nous appelons à un règlement rapide des tensions actuelles dans la péninsule coréenne, qui ont une incidence sur la paix et la sécurité mondiales. Je félicite le Secrétaire général de la création récente du Conseil consultatif de haut niveau sur la médiation, chargé de le conseiller sur certaines initiatives spécifiques et sur les efforts déployés dans le monde en la matière.

Que Dieu tout-puissant guide et bénisse le Président de l'Assemblée générale, tous les États Membres de l'ONU et leurs gouvernements et peuples respectifs.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Roi du Royaume des Tonga de l'allocation qu'il vient de prononcer.

*S. M. le Roi Tupou VI, Roi du Royaume des Tonga, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

#### **Point 8 de l'ordre du jour** (*suite*)

#### **Débat général**

**Allocution de M. Manasseh Sogavare, Premier Ministre des Îles Salomon**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Manasseh Sogavare, Premier Ministre des Îles Salomon.

**M. Manasseh Sogavare, Premier Ministre des Îles Salomon, est escorté à la tribune.**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Manasseh Sogavare, Premier Ministre des Îles Salomon, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Sogavare** (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : Je tiens, comme les autres orateurs, à faire part des félicitations de ma délégation à M. Miroslav Lajčák pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session. Sa grande expérience et sa sagesse diplomatique guideront nos travaux à venir à la présente session. Qu'il soit assuré que, pour sa part, ma délégation s'efforcera d'alléger sa charge en lui apportant sa pleine coopération tout au long des travaux de l'Assemblée.

Quant à son prédécesseur, S. E. M. Peter Thomson, que dire? Il fut non seulement le premier Fidjien, mais également le premier ressortissant d'un État insulaire du Pacifique à occuper la prestigieuse fonction de Président de l'Assemblée générale. Parmi ses nombreux accomplissements figure son soutien aux 1 350 engagements volontaires pris lors de la Conférence sur les océans qui s'est tenue ici en juin. Je le remercie du merveilleux travail qu'il a accompli.

Notre monde traverse des moments difficiles. L'année 2017 a été dominée par des actes délibérés de provocation et des catastrophes naturelles. De ce fait, le choix du thème de notre débat – « Priorité à l'être humain : paix et vie décente pour tous sur une planète préservée » – n'est pas seulement approprié, il est tout à fait opportun. À cet égard, au nom du peuple des Îles Salomon, je fais part de notre plus profonde sympathie aux personnes qui ont été touchées par les récentes catastrophes naturelles, en particulier par les ouragans Harvey, Irma et Maria. Nous tenons à exprimer toutes nos condoléances aux familles qui ont perdu des êtres chers lors des récents tremblements de terre au Mexique. Qu'il s'agisse des tsunamis, des cyclones, des inondations ou des tremblements de terre, les Îles Salomon connaissent bien la douleur de devoir traverser de telles épreuves. Nos pensées et nos prières vont aux victimes.

Je pense que le thème du débat général peut se résumer parfaitement en trois mots simples mais puissants – paix, humanité et égalité. Toutefois, je crains que le statu quo en place dans le monde d'aujourd'hui ne

les reflète pas. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, à la fin de l'année dernière, il y avait environ 65,6 millions de personnes déplacées de force dans le monde. Ces chiffres sont le fruit des persécutions, des conflits, de la violence ou des violations des droits de l'homme, bref les conséquences d'actions humaines. Malheureusement, la majorité des personnes déplacées sont des femmes et des enfants. Ce sont les catégories les plus vulnérables aux desseins maléfiques de leurs congénères. Il faut donc les protéger. La protection des populations est dans l'ADN de l'Organisation. Mon gouvernement réaffirme en conséquence son appui à la responsabilité de protéger. La communauté internationale doit rester résolue dans son combat pour prévenir les crimes contre l'humanité.

C'est avec fierté que je peux dire ici aujourd'hui que notre région du Pacifique est toujours la plus pacifique du monde. Bien que notre rôle dans la géopolitique mondiale soit mineur, nous nous trouvons une fois de plus pris en tenailles dans un jeu de pouvoir qui se déroule sur l'échiquier mondial. L'histoire montre que ce qui se produit dans la région du Pacifique est souvent le résultat d'événements mondiaux. Ce sont des événements sur lesquels nous n'avons aucun contrôle et qui nous ont été imposés. Ils ont des effets durables, pour beaucoup négatifs, sur nos populations. Des guerres mondiales révolues aux actes de provocation militaire actuels, en passant par les essais nucléaires, nous sommes toujours aux prises avec les vestiges de ces événements qui nous ont été imposés depuis l'étranger.

Il y a à peine un mois, aux Îles Salomon, nous avons célébré le soixante-quinzième anniversaire de Guadalcanal, une grande bataille de la Seconde Guerre mondiale. Si, pour beaucoup, cette guerre a pris fin en 1945, pour nous, ses répercussions continuent de se faire sentir aujourd'hui. Entre 2011 et 2017, environ 37 000 engins non explosés, pesant environ 152 000 tonnes, ont été détruits. Je remercie les Gouvernements de l'Australie et des États-Unis de leur assistance dans le cadre de cette opération, qui se poursuit à l'heure actuelle.

Aujourd'hui, nous sommes à nouveau menacés par les rodomontades d'une puissance mondiale qui cherche à dicter le destin de notre région, mais nous refusons de nous taire. À ce titre, je tiens à condamner dans les termes les plus vifs les agissements de la République populaire démocratique de Corée. Nous voudrions nous faire l'écho de l'appel mondial lancé à la République populaire démocratique de Corée pour qu'elle respecte

les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Les récents essais de missiles balistiques qu'elle a effectués au-dessus de l'océan Pacifique constituent un affront pour les peuples du Pacifique. Nous sommes des peuples de l'océan. La mer est notre sanctuaire, elle est le fondement de notre patrimoine et le lieu d'où nous tirons notre alimentation et nos revenus. C'est pourquoi nous dénonçons toute pollution ou contamination de l'océan dont dépendent les peuples du Pacifique pour assurer leurs moyens de subsistance.

Comme l'Assemblée le sait, les pays du Pacifique fournissent environ 60 % du marché mondial de thon, ce qui atteste de l'importance de notre région dans le monde. Préserver la santé de nos océans n'est donc pas seulement dans notre propre intérêt. Compte tenu de leur importance pour la sécurité alimentaire mondiale, cela devrait être dans l'intérêt de tous. À cet égard, les Îles Salomon réaffirment les principes consacrés dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer en ce qui concerne l'utilisation pacifique des océans.

Si la menace d'une guerre nucléaire constitue une véritable source de préoccupation pour nous tous, pour les petits États insulaires en développement, les changements climatiques dont les effets se produisent à un rythme alarmant sur nos côtes présentent un danger clair et immédiat. La concentration de dioxyde de carbone dans nos océans s'élève maintenant à 400 parties par million, dépassant le niveau de 350 parties par million, considéré comme sûr. À partir de 550 parties par million, elle commencera à dissoudre nos coraux. Pour les pays du Pacifique comme le nôtre, notre ennemi reste le changement climatique. C'est un ennemi qui nous envahit chaque jour. Aux Îles Salomon, nous avons perdu six îles en raison des effets des changements climatiques. Ce qui était autrefois un terrain de jeux pour enfants est maintenant recouvert d'eau. Pour nombre de nos habitants, parler d'un monde pérenne est une perspective de plus en plus inaccessible. Nous sommes en mode de survie.

Les conséquences effroyables d'une attaque nucléaire sont indéniables, mais la tragédie qui est en train de se mettre lentement en place sous le coup des effets néfastes des changements climatiques est tout aussi cruelle. Si elle ne s'est pas encore produite, ce n'est qu'une question de temps. Un climat instable, conjugué aux déplacements et à la réinstallation de populations qui en résultent, peut exacerber certains des principaux facteurs de conflit, tels que les pressions migratoires, le choc des cultures ou la concurrence pour

les ressources, autant de menaces contre l'existence même de l'humanité, qui pourraient fort bien se muer en menaces pour la paix et la sécurité mondiales. C'est pourquoi les petits États insulaires en développement du Pacifique ont prié le Conseil de sécurité de se saisir de la question des changements climatiques.

Bien qu'utile, la construction de digues et de brise-lames afin d'atténuer certains des effets des changements climatiques est une simple solution de replâtrage. Nous appelons tous les principaux émetteurs de gaz à effet de serre à respecter leurs contributions déterminées au niveau national en réduisant leurs émissions. Nous exhortons vivement les États-Unis d'Amérique à reconsidérer leur position sur l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Nous devons faire preuve de solidarité afin de relever ensemble au défi fondamental de notre époque. En ce qui concerne la vingt-troisième session de la Conférence des Parties, les Îles Salomon assurent de leur plein appui les Fidji, qui assumeront la présidence. En tant que pays insulaire du Pacifique, nous tenons à les féliciter de leur accession prochaine à cette fonction et attendons avec intérêt les débats sur la mise en œuvre effective de l'Accord de Paris.

En ce qui concerne la paix et de la sécurité, les Îles Salomon ont fourni un contingent de cinq policiers, qui vient d'achever ses 12 mois de service au sein de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Il s'agit là de notre première contribution modeste au maintien de la paix internationale. Huit autres policiers, dont deux femmes, sont prêts à partir dès qu'ils auront obtenu leurs visas pour le Soudan. La MINUAD a été créée pour protéger les civils dans les zones où les milices continuent de sévir et la violence intercommunautaire persiste. Notre action pourrait être encore plus efficace si le Cadre d'analyse des atrocités criminelles de l'ONU était intégré dans les formations prodiguées à tous les soldats de la paix avant le déploiement et sur le théâtre d'opérations.

Le mandat de la Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon a pris fin le 30 juin. Au nom du peuple salomonais, je tiens à remercier sincèrement les membres du Forum des îles du Pacifique d'être venus à notre aide pour nous sauver de nous-mêmes. À ce stade, je tiens à rendre hommage à ceux qui ont fait le sacrifice ultime durant la Mission et à remercier les familles du service de leurs êtres chers. Je suis également très reconnaissant à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande de leur remarquable rôle de chef de file au sein de la Mission d'assistance,

qui reposait sur un cadre de sécurité régionale, la Déclaration de Biketawa. Mon gouvernement appuie également pleinement le communiqué des dirigeants des îles du Pacifique, publié à l'issue de la quarante-huitième réunion du Forum, préconisant une expansion et une mise à jour exhaustives de la Déclaration. Nous pensons qu'une Biketawa-plus, qui prendrait en considération les problèmes de sécurité auxquels la région doit faire face aujourd'hui, ainsi que les réponses collectives que nous y apportons, contribuera à préserver le caractère pacifique de la région des îles du Pacifique.

Comme d'autres pays qui sortent d'un conflit, les Îles Salomon continuent de se heurter à de nombreux défis. Une paix pérenne exige plus qu'une police efficace ou un service public qui fonctionne bien. Elle nécessite des initiatives de développement socioéconomique qui s'attaquent aux causes profondes du conflit. À cet égard, je me dois de remercier la Commission de consolidation de la paix d'avoir facilité notre dialogue national sur la paix et le développement durable. Le communiqué publié à l'issue de ce dialogue montre un consensus inclusif et clair en ce qui concerne nos priorités en matière de pérennisation de la paix. J'espère donc que les Îles Salomon seront officiellement déclarées admissibles pour recevoir un appui à la consolidation de la paix au titre du mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix.

Je me dois également de remercier le Conseil du Fonds vert pour le climat d'avoir approuvé 86 millions de dollars en faveur du projet hydroélectrique du fleuve Tina, lors de sa réunion en Corée du Sud au début de cette année. Le projet permettra de créer plus de 200 emplois et de compenser plus de 44 000 tonnes de dioxyde de carbone par an dans les émissions de diesel. Il fournira également de l'énergie renouvelable à un coût abordable à plus de 100 000 personnes dans notre capitale, Honiara, et alentour.

Je voudrais évoquer ici une question que la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les États fédérés de Micronésie et les Îles Salomon ont soumise conjointement à la Commission des limites du plateau continental en ce qui concerne le plateau d'Ontong Java. Les Îles Salomon notent avec une vive préoccupation que la Commission, dans ses délibérations, a annulé l'accord auquel nous étions parvenus avec la Sous-Commission s'agissant du lien entre les îles Duff et Anuta et la marge continentale du plateau d'Ontong Java. La Sous-Commission et notre délégation conjointe étaient parvenues à des conclusions mutuellement acceptables à

l'issue de discussions exhaustives qui ont duré deux ans. Nous n'avons, toutefois, pas eu la possibilité d'examiner les amendements proposés par la Commission, en dépit de leurs lourdes conséquences pour notre soumission, ni n'avons été informés des raisons ayant motivé ces amendements, malgré nos demandes répétées. Par conséquent, nous n'avons d'autre choix que d'envisager de présenter une requête révisée.

Une question connexe concerne la négociation d'un accord de mise en œuvre se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Les négociations en cours portent atteinte aux principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies et abordent d'une manière tout à fait inadéquate le principe d'adjacence, l'intégration des connaissances traditionnelles et les effets transfrontières et cumulatifs s'agissant des petits États insulaires en développement. Il faut également prévoir la mise en place d'un mécanisme de financement à même d'appuyer la mise en œuvre de l'instrument proposé.

Le préambule de la Charte des Nations Unies insiste sur la mission qui nous incombe de proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites. Ce langage énonce clairement le principe d'universalité pour tous les peuples et toutes les nations, indépendamment de leur taille ou de leur population.

Cependant, alors que nous, à l'Assemblée, parlons de ne laisser personne de côté, dans le même temps, nous excluons le peuple de Taiwan de ce processus universel. Nous allons à l'encontre de nos propres principes en laissant de côté 23 millions de personnes. Pourtant, la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 passe par des partenariats à l'échelle mondiale et les efforts concertés de toutes les parties prenantes pour mobiliser toutes les ressources disponibles. Taiwan veut, souhaite et peut participer et contribuer à l'ensemble des programmes importants des Nations Unies pour le bien-être de l'humanité. Si nous voulons donner la priorité à l'être humain, nous devons donner une chance à Taiwan et à ses 23 millions d'habitants. Si nous voulons promouvoir la paix et la durabilité, nous devons donner une chance à Taiwan et à ses 23 millions d'habitants.

Nous ne devons pas aller à l'encontre des principes sur la base desquels l'Organisation des Nations Unies a été créée en permettant que les règles changent en fonction des intérêts des uns et des autres. Taiwan a participé activement aux programmes et institutions spécialisées des Nations Unies. Malgré les contributions de Taiwan au bien-être des citoyens du monde, nous continuons à passer sous silence le droit à l'autodétermination de Taiwan. Compte tenu de cette situation, il est grand temps que l'Assemblée reconnaisse Taiwan en tant que membre légitime de la famille des nations.

L'Article 73 de la Charte contient également un libellé ferme en ce qui concerne les droits fondamentaux de l'homme. Dans la Déclaration de 1960 sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, l'Assemblée générale a déclaré ce qui suit :

« La sujétion des peuples à une subjugation, à une domination et à une exploitation étrangères constitue un déni des droits fondamentaux de l'homme, est contraire à la Charte des Nations Unies et compromet la cause de la paix et de la coopération mondiales » (*résolution 1514(XV) par. 1*).

Grâce à cet Article, les habitants de la Nouvelle-Calédonie organiseront un référendum en 2018 pour décider définitivement, sans crainte ni faveur, de leur avenir politique. Je leur souhaite bonne chance. Je tiens à remercier et à féliciter la Puissance administrante pour sa coopération étroite avec le Comité spécial de la décolonisation (Comité spécial des Vingt-Quatre) en ce qui concerne la question de la Nouvelle-Calédonie. J'espère que le dossier de la Polynésie française sera traité avec le même degré de coopération et que le Comité spécial des Vingt-Quatre y effectuera bientôt une visite.

La position des Îles Salomon sur ces questions repose sur des principes que nous avons toujours défendus. À cet égard, les Îles Salomon condamnent les violations systématiques des droits de l'homme en Papouasie occidentale. Nos objectifs de développement durable, qui reposent sur la notion qu'il ne faut laisser personne de côté, ne seront que des promesses vides de sens si nous, aux Nations Unies, ne prenons pas des mesures résolues pour remédier à la situation difficile des habitants de la Papouasie occidentale. En fait, nous les avons laissés de côté il y a une cinquantaine d'années quand, en tant que famille de nations, nous nous sommes contentés de prendre acte de leur situation difficile sans rien y faire. Depuis lors, les

habitants de la Papouasie occidentale n'ont jamais été autorisés à exercer effectivement leur droit inaliénable à l'autodétermination, tel que prévu dans les pactes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme.

Seule une action internationale de la part des différents pays et des principaux organes du système international, notamment l'Assemblée générale, peut ouvrir la voie à la reconnaissance d'un peuple qui s'est vu refuser le droit à l'autodétermination pendant près de 50 ans. Sinon, en tant que famille de nations, nous nous rendrons complices de cette situation en perpétuant ces souffrances et en fermant les yeux sur ces injustices, et nous aurons ainsi raté une autre occasion en or d'exprimer notre attachement à ce principe de ne laisser personne de côté. À la soixante et onzième session, un groupe de pays insulaires du Pacifique a demandé à l'Assemblée générale de se pencher sur les violations des droits de l'homme en Papouasie occidentale. Aujourd'hui, au nom de mon peuple et des peuples de la région du Pacifique, je réitère cet appel devant l'Assemblée en vue de remédier à la situation difficile des femmes, des enfants et des hommes de Papouasie occidentale.

Notre peuple a les yeux tournés vers nous, les habitants de la Papouasie occidentale ont les yeux tournés vers nous, ils prient et aspirent à un avenir meilleur. Ils sont venus en grand nombre dire leur espoir en un avenir meilleur. Nous, en tant que dirigeants, avons la responsabilité de ne laisser personne de côté. J'encourage donc l'Indonésie à engager un dialogue plus constructif, notamment avec la Papouasie occidentale, afin de trouver une solution permettant de répondre aux aspirations des habitants de la Papouasie occidentale. J'exhorte aussi l'ONU à participer activement à ces dialogues.

La violence à l'encontre des femmes et des filles est l'une des violations des droits de l'homme les plus répandues dans le monde, y compris dans mon pays et dans ma région. Les violences faites aux femmes font obstacle à l'égalité des sexes, et entravent l'accès aux possibilités économiques et aux moyens de subsistance. Le dernier *Rapport de suivi de la mise en oeuvre des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région du Pacifique*, publié en 2015 par le Forum des îles du Pacifique, souligne que les violences faites aux femmes entravent la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Si notre région veut atteindre les objectifs de développement durable, nous devons intensifier nos efforts et renforcer notre appui et

notre coopération pour mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles.

En 2014, les Îles Salomon se sont dotées d'une loi sur la protection de la famille face à l'urgente nécessité de réduire le nombre croissant des cas de violence domestique au niveau national. L'objectif était de faire en sorte que dans notre pays, tous les membres d'une famille se sentent en paix et en sécurité dans leurs foyers, en tant qu'entités importantes de la société. La loi couvre toutes les formes de mauvais traitements dans les foyers qui impliquent les auteurs et les victimes de violence domestique. C'est vrai, nous avons fait de grands progrès non seulement en comptant les femmes, mais surtout en faisant en sorte que les femmes comptent.

En tant que petit État insulaire en développement faisant partie des pays les moins avancés et ayant des contraintes structurelles inhérentes, nous comptons beaucoup sur le système des Nations Unies pour ce qui est d'appuyer et d'intensifier nos efforts au niveau national dans la mise en œuvre des programmes de développement nationaux. Nous espérons que nos partenaires onusiens combleront nos attentes grâce à des réalisations concrètes et mesurables sur le terrain.

Ma délégation se félicite du programme de réformes du Secrétaire général et de son projet de placer à nouveau le développement durable au cœur de l'action des Nations Unies. Le cadre directeur de l'ONU, à savoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans lequel l'on s'engage à ne laisser personne de côté, est en effet notre programme le plus ambitieux en faveur de l'humanité. Mon pays estime que dans le cadre de ce programme ambitieux, il faudra garantir une représentation équitable dans le recrutement du personnel du Secrétariat de l'ONU. En dépit du fait qu'il n'y a qu'un seul ressortissant des Îles Salomon membre du personnel du Secrétariat, notre pays n'a pas été invité à présenter des candidats au concours du programme Jeunes administrateurs pendant deux années consécutives. Toutefois, nous continuons d'appuyer et d'encourager les initiatives en faveur d'une ONU forte et efficace, et nous sommes prêts à appuyer les nobles efforts déployés par le Secrétaire général pour transformer l'Organisation, notamment le Conseil de sécurité.

L'ONU est toujours en quelque sorte la mairie de notre village planétaire. Les gens savent ce qu'elle fait mais n'y accordent pas beaucoup d'importance. Elle est fatalement imparfaite. Comme le veut la formule célèbre du deuxième Secrétaire général de l'ONU, Dag

Hammarskjöld, « l'Organisation des Nations Unies n'a pas été créée pour conduire l'humanité au paradis, mais pour la sauver de l'enfer ». Toutefois, les imperfections de l'Organisation signifient tout simplement que nous devons travailler d'arrache-pied pour la rendre meilleure. Alors faisons-le.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre des Îles Salomon de l'allocation qu'il vient de prononcer.

*M. Manasseh Sogavare, Premier Ministre des Îles Salomon, est escorté de la tribune.*

**Allocution de M. Zoran Zaev, Président du Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président du Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

*M. Zoran Zaev, Président du Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Zoran Zaev, Président du Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Zaev** (Macédoine) (*parle en macédonien; texte anglais fourni par la délégation*) : C'est un honneur pour moi que de prendre la parole à l'Assemblée et de faire connaître la position de la République de Macédoine concernant les questions les plus importantes à l'ordre du jour des Nations Unies. Je suis convaincu que nous souhaitons tous la paix dans le monde. Je suis convaincu que nous souhaitons tous également une vie décente pour tous sur une planète préservée. Je suis aussi convaincu que nous trouverons des solutions communes à nos problèmes communs. La paix, la promesse d'une vie décente et des solutions communes sont les valeurs sur lesquelles la République de Macédoine a compté pour surmonter une profonde crise politique dont les répercussions ont été ressenties partout dans la région.

Nous sommes un petit pays riche de sa diversité. Nous avons réussi à surmonter des obstacles difficiles car nous nous sommes unis autour de valeurs communes. C'est pourquoi aujourd'hui la République de Macédoine est de nouveau libre, sûre et stable. La République de

Macédoine entretient des relations d'amitié avec tous ses voisins et s'oriente fermement vers la pleine adhésion à l'OTAN et à l'Union européenne.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

En tant que chef de la délégation de la République de Macédoine, je voudrais féliciter S. E. M. Miroslav Lajčák, de la République slovaque, de son élection au prestigieux poste de Président de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session. Je voudrais aussi exprimer notre plein appui au Secrétaire général, M. Guterres. Nous lui souhaitons plein succès dans l'accomplissement de son programme ambitieux, global et ô combien nécessaire visant à transformer et à adapter l'Organisation des Nations Unies pour lui permettre de s'acquitter de ses tâches exigeantes et de relever les défis communs, ceux existants comme ceux qui se font jour.

L'ONU doit continuer de faire mieux et plus pour relever ces défis et résister à l'épreuve du temps. Nous devons être vigilants et assidus, mais aussi trouver des mécanismes innovants et adaptables en matière de prévention des conflits, de développement durable et de gestion de la réforme, tout en nous appuyant sur les fondements consacrés dans la Charte des Nations Unies et autres documents pertinents.

Le monde est rongé par de graves crises humanitaires, les conflits nouveaux et anciens qui se prolongent, les attaques terroristes et l'extrémisme violent, les atteintes aux droits de l'homme et les effets des changements climatiques qui vont en s'accroissant. S'ils diffèrent de par leur ampleur et leur portée, ces défis sont aujourd'hui plus complexes et exigent une réponse large. Pour certains, nous avons réussi à en atténuer les conséquences, mais d'autres continuent de se poser avec la même intensité. Il y a peine quelques semaines, nous avons été les témoins de catastrophes naturelles dévastatrices dans le golfe du Mexique et en Asie du Sud. C'est un rappel sévère que notre planète est en train de changer, et nous avons tous l'obligation de faire de notre mieux pour en atténuer et, espérons-le, en inverser les conséquences. Nous pourrions enregistrer des progrès si nous sommes unis.

La défense et la protection des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit reste au cœur de notre action. Bien que l'ONU dispose d'une architecture des droits de l'homme robuste, les violations flagrantes des droits de l'homme qui ont cours dans le monde, l'impunité généralisée et l'absence d'application du

principe de responsabilité nous rappellent qu'il reste un long chemin à parcourir.

Les attaques terroristes monstrueuses sont en augmentation. Nous devons axer notre action sur la prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation, car ce sont des facteurs majeurs de recrutement des terroristes. La création du Bureau de lutte contre le terrorisme, dont une des priorités est la prévention, est une mesure bienvenue. Pour notre part, nous œuvrons à l'élaboration d'une stratégie de prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation. Je suis conscient qu'il existe différentes approches s'agissant de ces questions critiques, étant donné que nous avons des vues divergentes sur ces sujets. Mais je voudrais inviter fortement la communauté internationale à ne pas se focaliser sur ses divergences, mais plutôt sur ses responsabilités premières, qui sont d'agir de manière énergique pour le bien de tous.

La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs continue de mettre en péril la sécurité mondiale. La mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité est essentielle pour limiter au minimum les éventuelles incidences désastreuses sur les générations à venir. À cet égard, je voudrais souligner que nous sommes profondément alarmés par la poursuite des actions unilatérales de la République populaire démocratique de Corée, qui a continué ses essais nucléaires et ses tirs de missiles malgré les appels répétés de la communauté internationale lui demandant de se conformer pleinement aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous sommes convaincus que la dénucléarisation pacifique de la péninsule coréenne est la solution la plus viable, et nous exhortons par conséquent la République populaire démocratique de Corée à renoncer immédiatement à ses programmes nucléaires et balistiques et à signer et ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Je voudrais évoquer brièvement le thème de la présente session de l'Assemblée générale, « Priorité à l'être humain : paix et vie décente pour tous sur une planète préservée ». Les États doivent rester concentrés sur la mise en œuvre du nouveau programme de développement durable que nous avons convenu à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de l'ONU. Cette remarquable entreprise a jeté les bases du cadre de développement pour l'avenir. Cela a eu des répercussions dans de nombreux autres domaines de préoccupation commune.

Nombre de questions fondamentales touchant la prospérité mondiale sont liées à la mise en œuvre de ce programme. C'est pourquoi il importe de continuer d'encourager et de trouver de nouveaux moyens de coopération et de partenariat entre nous. C'est essentiel pour l'intégration des dimensions économique, environnementale et sociale du développement durable. C'est essentiel pour le développement et pour un avenir prometteur, ainsi que pour notre paix, notre stabilité et notre sécurité. Sur le plan national, les efforts que nous déployons pour traduire les objectifs convenus dans la pratique sont intégrés dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le Partenariat des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2016-2020.

Je voudrais revenir sur l'important sommet qui s'est tenu l'année dernière sur la question des mouvements massifs de réfugiés et de migrants. Il s'agit d'un phénomène mondial dont les causes sont multiples et les répercussions variées. L'ONU a adopté une déclaration politique globale et s'est engagée à intensifier la coopération internationale, en particulier entre les pays d'origine ou de nationalité, de transit et de destination.

La République de Macédoine appuie et soutient les processus de consultation en cours sur les deux pactes relatifs aux réfugiés et aux migrants. Nous espérons un résultat qui permettra de régler tous les aspects de ces phénomènes mondiaux. Je voudrais rappeler aux personnes présentes que ces dernières années, des centaines de milliers de migrants ont transité par mon pays et par la région. Alors que nous étions à l'époque confrontés à des défis complexes, nous avons réussi à fournir une aide humanitaire aux personnes dans le besoin. Tout comme nous devons nous adapter à l'échelle mondiale, nous devons également remplir notre devoir et nous comporter comme des gouvernements responsables afin de garantir et d'offrir un avenir meilleur et la prospérité à nos peuples.

Le Gouvernement de la République de Macédoine confirme son attachement aux valeurs démocratiques fondamentales, à la bonne gouvernance, à l'état de droit et au respect des droits de l'homme. Nous avons surmonté une profonde crise politique et institutionnelle grâce à notre défense énergique de ces principes fondamentaux. Nous croyons comprendre que la démocratie doit être mue par un engagement civique qui va du bas vers le haut. Les sociétés sont plus prospères lorsque la prise de décision est globale, inclusive et transparente.

Les politiques publiques doivent œuvrer au bien-être des citoyens.

Mon gouvernement a exposé un plan de réforme ambitieux comprenant des mesures à court, moyen et long terme. Notre objectif est de rétablir la démocratie, de renforcer les institutions professionnelles et indépendantes et d'améliorer le niveau de vie de tous les citoyens. Notre objectif est d'accélérer l'intégration de la République de Macédoine à l'Union européenne et à l'OTAN.

Nous sommes sortis renforcés des profondeurs de la crise politique, et nous avons été en mesure de contribuer à la stabilité et à la coopération régionales. Ceux qui connaissent l'histoire des Balkans savent que notre région n'a pas toujours été considérée sous un jour positif. Je suis fermement convaincu que nous avons une nouvelle occasion de susciter un changement, non seulement sur la façon dont nous sommes perçus, mais sur le fond. Au cours des derniers mois, le Gouvernement de la République de Macédoine a fortement encouragé l'adoption d'une nouvelle approche vis-à-vis de ses voisins. Nous avons prouvé que nous sommes capables de résoudre les questions en suspens. Nous avons défini nos intérêts nationaux et agi conformément à ceux-ci. Dans le même temps, nous nous sommes montrés pleinement conscients et respectueux des intérêts nationaux de nos voisins. Notre politique est fondée sur le règlement des problèmes par le dialogue et la coopération. Nous espérons que cette approche inspirera d'autres pays et les encouragera à adopter une nouvelle approche en matière de relations bilatérales dans notre région. Comme avancée positive, je voudrais souligner que nous avons signé un accord bilatéral d'amitié, de bon voisinage et de coopération avec la Bulgarie. Cela représente une réussite commune des deux pays.

La présente session de l'Assemblée générale marque le vingt-cinquième anniversaire de notre participation en tant qu'État indépendant. L'an prochain, nous célébrerons le vingt-cinquième anniversaire de notre entrée à l'ONU. Toutefois, cet anniversaire est aussi marqué par le différend portant sur la manière dont mon pays devrait être désigné. Ce différend a des conséquences unilatérales sur notre développement et nos perspectives.

L'accord intérimaire de 1995 a jeté les bases d'une normalisation des relations entre la Macédoine et la Grèce. À l'heure actuelle, les deux pays sont en train de mettre en œuvre des mesures de confiance. Il s'agit d'une évolution très positive, d'un nouvel élan qui nous

aidera à surmonter ce vieux différend bilatéral. Je dirais que nous avons tous deux commis certaines erreurs à divers moments, mais l'objectif principal est désormais de régler la question et de clôturer le dossier.

Je suis fermement convaincu que nous devons profiter de cette dynamique, mener des discussions de bonne foi et régler la question pour notre avenir commun. Nous apprécions fortement les efforts continus de l'Envoyé personnel du Secrétaire général, M. Matthew Nimetz, et les bons offices qu'il fournit à cette fin. Je suis convaincu qu'il existe un moyen de régler le problème que notre nom constitutionnel pose à la Grèce. Pour changer, essayons d'aborder ce problème d'un point de vue positif.

Maintenir des relations amicales et de bon voisinage est un engagement à double sens. Nous sommes résolus à faire notre travail, et nous attendons de nos voisins qu'ils fassent de même. Ce message a déjà été clairement transmis à nos amis et à nos partenaires. Je voudrais le réaffirmer ici, depuis cette tribune, là où nous avons, tous autant que nous sommes, rappelé les buts et les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Le monde peut être un endroit très bruyant, mais les choses les plus importantes dans le monde peuvent être très silencieuses. Je crois que si nous écoutons notre peuple, nous pouvons entendre le monde.

Pour terminer, je tiens à souligner que la République de Macédoine demeure un ardent défenseur du multilatéralisme. Nous continuerons de travailler avec l'ONU et avec tous les États Membres afin de renforcer ensemble la paix et la sécurité mondiales, de promouvoir les droits de l'homme, d'atteindre les objectifs de développement durable et de régler toutes les autres questions qui revêtent une importance cruciale pour les peuples que nous représentons.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :  
Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président du Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Zoran Zaev, Président du Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine, est escorté de la tribune.*

**Allocution de M. Hailemariam Desalegn, Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie.

*M. Hailemariam Desalegn, Premier Ministre de la République fédérale d'Éthiopie, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Hailemariam Desalegn, Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Desalegn** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux autres délégations pour féliciter le Président de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session, et je tiens à l'assurer de l'appui et de la coopération de ma délégation dans l'exercice de ses responsabilités au cours de la session. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier son prédécesseur, qui a dirigé avec efficacité les travaux de l'Assemblée générale à sa session précédente.

Nous nous félicitons de la nomination de M. António Guterres au poste de Secrétaire général et appuyons son appel à une montée en puissance de la diplomatie au service de la paix afin d'affronter les nombreuses situations de crise auxquelles le monde est confronté aujourd'hui. Je voudrais souligner ici que nous appuyons les efforts déployés par le Secrétaire général pour réformer l'Organisation dans les trois domaines interdépendants du développement, de la paix et de la sécurité, et de la gestion.

Cela a de fait été un grand plaisir et un honneur pour l'Éthiopie de présider les travaux du Conseil de sécurité durant ce mois important, lorsque les dirigeants du monde entier se sont réunis à New York pour la présente session de l'Assemblée générale afin d'examiner les questions de la paix, de la sécurité et du développement à l'échelle mondiale. Nous tenons à remercier toutes les délégations qui ont participé au débat public de haut niveau du Conseil de sécurité tenu le mercredi 20 septembre sur la réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (voir S/PV.8051). Étant l'un des principaux pays fournisseurs de contingents, l'Éthiopie attache une grande importance au renforcement du rôle du dispositif de maintien de la paix des Nations Unies pour relever les défis liés à la paix et à la sécurité internationales.

À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2378 (2017) du Conseil de sécurité, que nous avons présentée mercredi, et nous remercions toutes les délégations qui ont coparrainé cette résolution qui réaffirme le rôle central de l'Organisation des Nations Unies en matière de maintien de la paix comme l'outil le plus efficace dont dispose le monde pour assurer la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le fait que le monde est confronté à des menaces sans précédent à sa paix et à sa prospérité est plus qu'évident depuis un certain temps. Des tensions géopolitiques qui évoquent la guerre froide sont en train de s'envenimer. La prolifération des armes de destruction massive pose une menace réelle à la paix et à la sécurité mondiales. Le terrorisme et l'extrémisme violent continuent de semer le chaos dans diverses parties du monde. Les inégalités de revenus au niveau mondial ne représentent plus uniquement un problème de développement, mais également une menace sécuritaire. Les changements climatiques ne sont pas une fiction mais une réalité, et nous sommes témoins de leurs conséquences dévastatrices pour l'humanité et la planète. Les pays comme le mien restent aux prises avec ce terrible obstacle à leur développement.

Il y a seulement deux ans, trois grands examens des questions de paix et de sécurité ont été menés et ont permis de formuler des recommandations importantes qui, si elles sont appliquées, pourraient aider l'ONU à suivre le rythme de l'évolution des dynamiques sécuritaires mondiales et à lutter efficacement contre les menaces nouvelles et émergentes à la paix et à la sécurité de manière globale, systématique et coordonnée. Ce qui est clairement ressorti de ces trois examens est qu'une approche politique doit être l'option privilégiée par l'ONU pour régler les conflits. De fait, il n'existe aucun moyen de régler les nombreux conflits et situations de crise dans le monde autre que la mobilisation de moyens politiques. Ceci s'applique non seulement à la crise au Soudan du Sud, qui est proche de mon pays, mais également aux conflits qui sévissent au Moyen-Orient, notamment en Syrie et au Yémen, et à la situation dangereuse sur la péninsule coréenne. En conséquence, ce n'est qu'en réaffirmant notre attachement à la lettre et à l'esprit du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, qui porte sur le règlement pacifique des différends, que nous parviendrons à lutter efficacement contre les menaces à la paix et à la sécurité mondiales auxquelles nous sommes confrontés actuellement.

Mais cela est évidemment plus facile à dire qu'à faire, car si les parties belligérantes ne manifestent pas leur volonté et leur engagement politiques en faveur d'un règlement politique basé sur le dialogue et la négociation, la paix nous échappera inévitablement. L'action et la détermination communes de tous les acteurs extérieurs qui participent à la recherche d'une solution politique aux situations de conflit et de crise sont également indispensables. Dans le contexte actuel de sécurité mondiale, il importe de forger des partenariats mondiaux et régionaux plus solides et plus efficaces pour prévenir les conflits et réaliser la paix. Nous avons constaté à maintes reprises qu'en l'absence de tels partenariats, qui doivent s'appuyer sur les principes de complémentarité et de cohérence, aucun progrès notable ne peut être réalisé. L'ONU doit être en mesure de jouer un rôle directeur dans l'élaboration de tels partenariats et le partage des tâches conformément à la Charte.

Les liens entre la paix, la sécurité et le développement sont reconnus depuis longtemps, et c'est l'autre message clef manifeste qui est ressorti des trois grands examens des questions de paix et de sécurité. Des sociétés plus pacifiques et ouvertes génèrent un environnement propice au développement durable, et la paix durable est à la fois un facteur habilitant et un résultat du développement durable. L'année 2015 a été d'une grande importance à cet égard. L'engagement que nous avons pris dans cette salle en faveur du Programme transformateur de développement durable à l'horizon 2030 et de l'ouverture, en ne laissant personne de côté, est l'aboutissement de notre conviction commune que nos destins et nos avenir sont liés et que la pauvreté est un problème commun. Les objectifs de développement durable ont été renforcés par l'adoption de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, qui est entré en vigueur en novembre dernier et a permis de renforcer l'action mondiale contre les menaces que pose ce phénomène.

Aujourd'hui, il n'est cependant plus temps de célébrer ces réalisations; nous devons au contraire déterminer où nous en sommes en ce qui concerne leur mise en œuvre. Bien que les objectifs de développement durable aient été approuvés par tous avec grand optimisme, la réalité qui prévaut est loin d'être rassurante. La situation mondiale depuis leur adoption ne s'est pas prêtée à une mise en œuvre raisonnablement efficace des objectifs de développement durable. C'est une profonde déception pour tous ceux qui espéraient

relancer le partenariat mondial dans l'esprit du Programme 2030.

De notre côté, nous adhérons pleinement au Programme 2030 et nous avons commencé à enregistrer des résultats initiaux encourageants en ce qui concerne sa mise en œuvre. Nous continuons d'investir dans notre population afin d'améliorer son bien-être. Pour réaliser des transformations structurelles et diversifier notre économie, le Gouvernement est en train de développer le secteur manufacturier et d'améliorer les infrastructures, ce qui lui permet d'attirer un nombre croissant d'investisseurs nationaux et étrangers. Pour financer nos projets nationaux ambitieux, nous sommes en train de mobiliser des ressources nationales, tout en optimisant l'impact positif de l'aide extérieure. La mise en œuvre de politiques intégrées et orientées vers les populations pauvres nous permet de réduire la pauvreté et d'améliorer la qualité de vie, et nous maintenons une croissance économique rapide et sans exclusive.

Il est donc prévu que l'Éthiopie devienne l'économie que se développe le plus rapidement au monde d'ici à la fin de 2017. Cela ne doit bien sûr pas nous pousser à faire preuve de complaisance. Nous devons au contraire redoubler de détermination et d'efforts pour accélérer la pleine mise en œuvre de notre plan national de développement, qui englobe les objectifs de développement durable, et nous resterons pleinement déterminés à réaliser ces objectifs, à répondre aux exigences légitimes de notre peuple en matière de développement et à lutter contre les problèmes de développement multiformes. Ce n'est pas une tâche facile, et nos problèmes ne sont pas simples, en particulier en ce qui concerne les phénomènes naturels.

Comme nombre d'autres pays, l'Éthiopie est presque chaque jour aux prises avec les incidences néfastes des changements climatiques. Il n'y a donc pas lieu de douter de leurs effets dévastateurs, alors que des millions de nos frères humains perdent la vie et voient s'effondrer les progrès durement réalisés en matière de développement. C'est ce qu'il se passe partout dans le monde. Il est urgent d'agir de manière énergique pour lutter contre les incidences néfastes des changements climatiques, en particulier les effets disproportionnés que subissent les pays les plus vulnérables, qui, comme cela a été souligné à maintes reprises, ne sont presque pas responsables desdits changements.

Ce n'est pas uniquement la pauvreté qui nous pose un problème fondamental, ce sont également les changements climatiques. La sécheresse actuelle

causée par les aléas climatiques touche des millions de personnes. Après avoir surmonté la sécheresse causée par El Niño en 2015, l'Éthiopie est confrontée, pour la troisième année consécutive, aux effets néfastes des changements climatiques. C'est pourquoi j'ai dit tout à l'heure que ces changements sont réels et posent une menace évidente à l'humanité, car ils mettent en péril les avancées en matière de développement. Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour atténuer leurs incidences négatives, avec l'appui constant et vivement apprécié de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux. Tout en étant déterminés à remédier à l'urgence humanitaire actuelle, nous allons également poursuivre la mise en œuvre de notre stratégie nationale visant à bâtir une économie verte et résiliente.

Les pays comme l'Éthiopie qui sont fermement déterminés à mettre en œuvre le programme de développement durable ont besoin que soit mis en place un environnement international porteur afin que leur lutte contre la pauvreté soit couronnée de succès. L'élimination de la pauvreté, la réalisation de la prospérité pour tous et la protection de notre planète sont des objectifs réalisables. Nous savons que le monde a les ressources et les capacités nécessaires pour se débarrasser de la pauvreté. Nous avons commencé, bien que ce soit de manière inégale, à mettre en œuvre les objectifs de développement durable, mais le temps presse. Il est nécessaire d'accélérer ce processus si nous ne voulons laisser personne de côté. Cela aura un effet considérable sur la paix, la sécurité et la prospérité. La pauvreté et les économies qui ne parviennent pas à créer des emplois ne créent pas des conditions propices pour permettre à la paix de s'implanter et de se développer.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Hailemariam Desalegn, Premier ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, est escorté de la tribune.*

**Allocution de M. Antoni Martí Petit, Chef de gouvernement de la Principauté d'Andorre**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Chef de gouvernement de la Principauté d'Andorre.

*M. Antoni Martí Petit, Chef de gouvernement de la Principauté d'Andorre, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Antoni Martí Petit, Chef de gouvernement de la Principauté d'Andorre, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

**M. Martí Petit** (Andorre) (*parle en catalan, texte espagnol fourni par la délégation*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président, M. Miroslav Lajčák, pour le thème qu'il a choisi pour la soixante-douzième session de l'Assemblée générale. Le lien entre la paix et une vie décente est sans aucun doute l'un des principaux problèmes de notre temps, de même que le développement durable, qui est devenu le principal défi auquel est confrontée la communauté internationale. Les priorités établies par le Président et le thème choisi pour la session en cours soulignent le lien étroit entre la paix, une vie décente et une planète durable.

Le choix de ces priorités et de ce thème correspond à ce que nous avons construit ensemble au fil des ans, comme en témoignent les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, sur lesquels nous nous sommes entendus il y a deux ans. Ce choix découle également de l'action menée par le Secrétaire général, M. António Guterres, au cours de ses neuf premiers mois à la tête de l'Organisation des Nations Unies.

L'année prochaine marquera le soixante-dixième anniversaire de la publication de la Déclaration universelle des droits de l'homme, premier grand succès commun des Nations Unies. Tout au long de ces sept décennies, nous avons appris que les objectifs communs de toute l'humanité sont interdépendants. L'Organisation des Nations Unies a été fondée avec l'objectif fondamental de prévenir les conflits et d'assurer la paix. Au cours des siècles, tous les parlements et assemblées ont été créés sur la base de cet objectif initial, à savoir résoudre les conflits de manière pacifique et prendre des décisions qui nous concernent tous. Ce parlement, assemblée de tous les pays du monde, a été également fondé dans la même optique.

Peu de temps après, à l'objectif initial de maintenir la paix et la sécurité ont été ajoutés la promotion des droits de l'homme, puis, par la suite le développement économique et social des nations et de leurs citoyens, précisément parce que la communauté internationale a pris conscience de la relation étroite entre les perspectives de développement et la prévention des conflits. Un monde plus juste avec moins d'inégalités, avec des

chances pour tous et le respect de nos différences, tendra à être un monde plus sûr et plus pacifique.

Il y a plusieurs décennies, l'ONU a concentré son attention sur un autre objectif important, à savoir la durabilité, la protection de l'environnement et, plus particulièrement, la lutte contre les changements climatiques. Le vingt-cinquième anniversaire de la signature en 1992 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Rio de Janeiro a été célébré au mois de juin dernier. Les quatre objectifs – paix, droits de l'homme, développement et durabilité – restent prioritaires. Tous les quatre sont étroitement liés et tous les quatre exigent une approche multilatérale, car aucun pays, aussi puissant soit-il, ne peut garantir seul la paix et la sécurité.

Aucun pays, aucun groupe de pays ne peut à lui seul mettre en œuvre des politiques de développement et aucun pays ne peut lutter seul contre les changements climatiques. Nous devons donc continuer à préconiser un multilatéralisme inclusif. Il ne suffit pas simplement de joindre nos efforts pour résoudre les problèmes qui nous concernent tous. Les solutions dont nous convenons ne peuvent laisser personne de côté. Elles doivent être justes et inclusives, et nous devons nous assurer qu'elles profitent à tous.

Dans cet esprit, l'Andorre est devenue membre du Conseil économique et social pour la période 2017-2019, car précisément dans ce Conseil, le multilatéralisme inclusif est vraiment important. Le Conseil économique et social est la manifestation la plus évidente que les Nations Unies essaient non seulement d'être le lieu de rencontre des pays du monde, mais aussi qu'elles veulent avoir un effet direct sur la vie des citoyens du monde entier. Si, comme le dit le Secrétaire général, le développement est la clef de la prévention des conflits, le Conseil économique et social est, à cette fin, un instrument clef.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 joue également un rôle clef. C'est pourquoi l'Andorre participera à la prochaine série d'examen nationaux volontaires des objectifs de développement durable, qui permettra d'évaluer notre mise en œuvre du Programme 2030 et d'accélérer son application effective.

Nous savons tous que nous vivons dans un monde d'évaluation constante : les agences de notation mesurent la solvabilité de nos pays, l'Organisation mondiale du commerce analyse le niveau d'ouverture et

d'interdépendance de nos économies et l'Organisation de coopération et de développement économiques assure la transparence et une saine concurrence financière entre les États. Nous n'avons jamais fait l'expérience d'une telle capacité d'évaluation des différents organes et organismes internationaux, en particulier dans le domaine économique et financier.

C'est une bonne chose, mais ce ne serait pas le cas si ces évaluations se limitaient à la sphère économique et financière. Nous devons être également exigeants dans le domaine social, bien que le progrès économique joue un rôle très important dans l'édification d'un monde plus juste et plus sûr. La promotion d'une vie décente et le développement social sont également des éléments fondamentaux. C'est ce que représentent les examens nationaux volontaires : un moyen de mesurer tout ce que nous faisons pour atteindre les objectifs de développement durable du Programme 2030. L'Andorre présentera son rapport volontaire en juillet prochain. En effet, les divers ministères et départements du Gouvernement andorran travaillent depuis un certain temps à adapter nos politiques internes au Programme 2030 et à faire en sorte que nos mesures internes soient conformes à chacun des 17 objectifs que nous nous sommes tous engagés à réaliser le 25 septembre 2015.

D'un point de vue social, un exemple clair est le travail mené par l'Andorre au cours de l'année écoulée pour élaborer un livre blanc sur l'égalité qui servira de base à des mesures intersectorielles visant à promouvoir l'inclusion dans les secteurs public et privé. Quand je dis que l'Andorre développe ce livre blanc, je parle du pays dans son ensemble et pas seulement du Gouvernement. Bien sûr, le Gouvernement et le Parlement doivent faire office d'initiateurs et de dirigeants, mais ils agissent avec la pleine participation de la société civile. Le livre blanc donnera naissance à une loi sur l'égalité, qui sera l'instrument clef pour éliminer les situations de discrimination qui persistent encore dans notre société.

Tout ce travail s'inscrit clairement dans la lignée de l'objectif 5, sur l'égalité des sexes, et de l'objectif 10, réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre. Parce que le multilatéralisme inclusif dont je parlais il y a quelques instants ne doit pas seulement prévaloir à l'Assemblée générale, il doit aussi guider nos politiques intérieures. Au niveau national, nous devons aussi faire participer le plus grand nombre d'acteurs possible et trouver des solutions qui fonctionnent pour tout le monde.

Nos politiques intérieures offrent donc elles aussi des exemples de ce que l'Andorre essaie de faire, comme par exemple dans le domaine de l'éducation, où notre politique s'inspire directement de l'objectif 4 du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Je pense notamment aux efforts que nous déployons en faveur de l'enseignement professionnel, pour maintenir et faire mieux cohabiter nos trois systèmes éducatifs – espagnol, français et andorran – qui sont tous publics, gratuits et libres d'accès, ou pour que les droits de l'homme et les valeurs démocratiques fassent partie des programmes scolaires de nos enfants et de nos jeunes. Toutes ces actions sont elles aussi en phase avec les objectifs de développement durable et, dans certains cas, s'en inspirent même. L'adhésion récente du Gouvernement à la Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, un instrument international clef pour promouvoir l'égalité des chances, est une excellente illustration de notre attachement aux normes internationales en matière d'éducation.

Si le lien qui existe entre la paix, les droits de l'homme, la sécurité et le développement inclusif est parfaitement évident et indéniable, il apparaît également de plus en plus clairement que la lutte contre les changements climatiques est un pilier essentiel de cet édifice, parce que la destruction des écosystèmes et les catastrophes naturelles liées aux changements climatiques affectent de manière plus directe et plus violente les personnes les plus défavorisées, parce que la rareté des ressources naturelles est au cœur de nombreux conflits actuels, parce que le nouveau modèle de développement durable change radicalement la notion que nous avons du développement socioéconomique, et – qu'on me pardonne d'enfoncer une porte ouverte – parce que si nous détruisons la planète, parler de paix, de sécurité ou de développement n'aura plus aucun sens. C'est la raison pour laquelle la lutte contre les changements climatiques occupe et occupera une bonne partie des débats présents et à venir. Elle sera au centre des actions et des initiatives internationales, et c'est pourquoi sept des 17 objectifs de développement durable sont directement liés à la question environnementale. C'est aussi pourquoi il est fondamental qu'une bonne partie de l'action des gouvernements au niveau national soit en accord avec cette question.

Ces derniers temps, l'Andorre a pris conscience de la pertinence de la lutte contre les changements climatiques et elle le démontre dans les faits. Grâce à un ambitieux programme d'aide, nous sommes un des

pays du monde où la mobilité électrique connaît la plus forte croissance, et un des pays ayant le plus grand nombre de stations de recharge de véhicules électriques par habitant. Étant donné que la production de chaleur est une de nos principales sources d'émissions de gaz à effet de serre, nous investissons résolument dans des projets de réseaux de chaleur où la production de chaleur est centralisée, ce qui la rend plus efficace et moins polluante. Nous mettons également en œuvre une politique d'incitations et d'obligations pour promouvoir l'autoproduction d'énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire ou géothermique. Enfin, nous sommes en train de préparer une loi sur la transition énergétique qui confèrera un caractère contraignant à chacune de ces politiques.

Comme l'a dit la majorité des représentants de la communauté internationale en décembre 2015, nous ne voulons pas que la lutte contre les changements climatiques se limite à de belles paroles, ou à un catalogue de bonnes intentions sans traduction concrète. C'est pourquoi nous saluons l'initiative du Président de la République française, notre coprince, Emmanuel Macron, en faveur d'un pacte mondial pour l'environnement qui réunirait et harmoniserait tous les accords signés et mis en œuvre depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro en 1992, jusqu'aux accords plus récents, tels que l'Accord de Paris sur les changements climatiques, parce qu'il est important que l'ensemble de l'action mondiale pour l'environnement et la lutte contre les changements climatiques se traduisent en obligations et en droits concrets pour les États comme pour les personnes. L'Andorre ne peut qu'accueillir positivement le travail réalisé jusqu'à ici en vue de ce pacte mondial, y compris pour que le droit à un environnement écologiquement sain devienne un droit fondamental. À cet égard, la Constitution andorrane de 1993 a été une des premières à inclure le droit à l'environnement comme un droit des citoyens et, par conséquent, comme un devoir pour les autorités publiques.

Il faut que les différentes conventions internationales en matière de protection de l'environnement se traduisent en actions concrètes avec des effets tangibles pour les populations, parce que les répercussions négatives des changements climatiques et du réchauffement de la Terre, elles, sont tangibles depuis longtemps pour la planète et ses habitants. Je pense en particulier aux préoccupations des îles du Pacifique, menacées par l'élévation du niveau de la mer; à l'écosystème fragile des pays montagneux tels que

l'Andorre, ou à l'extraordinaire puissance dévastatrice des ouragans qui sévissent encore dans la région des Caraïbes ces jours-ci.

J'ai dit tout à l'heure que nous avons plus que jamais besoin d'un multilatéralisme inclusif qui ne laisse personne de côté. Mais nous avons aussi besoin d'un multilatéralisme efficace, qui fonctionne, qui donne des résultats concrets et qui apporte des réponses aux problèmes des gens. Et ce travail commence ici au Siège des Nations Unies, qui doit adapter son Organisation aux besoins des pays et de leurs citoyens. La première mission de toute organisation – qu'il s'agisse d'une entreprise privée ou d'un gouvernement – est une mission interne afin de garantir que ses membres et sa structure sont bien adaptés aux objectifs finaux et bien préparés pour répondre aux besoins. C'est pourquoi nous nous félicitons qu'une des premières initiatives du Secrétaire général, M. António Guterres, ait été son projet de réforme du système des Nations Unies pour le développement.

Si nous croyons vraiment qu'il existe un lien étroit entre la paix, les droits de l'homme, le développement et la viabilité de la planète, alors il est logique que les différents organismes et comités qui s'occupent de ces questions travaillent de manière coordonnée, tout comme il est logique et nécessaire que les problèmes spécifiques soient traités par des départements spécifiques. Une excellente preuve de la sagesse avec laquelle le Secrétaire général aborde la question est sa décision de créer un Bureau de lutte contre le terrorisme avec à sa tête un Secrétaire général adjoint.

L'importance de la lutte contre le terrorisme a été affirmée avec force ces dernières années partout dans le monde. Nous, Andorrans, avons vu nos voisins européens subir les conséquences directes de cette haine que je qualifierais d'irrationnelle. Ce fut le cas encore tout récemment en Espagne, le mois dernier, à Barcelone et à Cambrils, deux villes catalanes avec lesquelles de nombreux Andorrans ont des liens très étroits et de proximité.

Car la paix et la sécurité ont aujourd'hui une dimension plus complexe qu'il y a 70 ans. Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, après deux guerres mondiales, le maintien de la paix et de la sécurité était une question qui pouvait être abordée et réglée ici, dans cette Assemblée, par un dialogue franc et une coopération efficace entre les pays. La diplomatie bilatérale tenait également un rôle important. Aujourd'hui, devant la menace mondiale posée par le terrorisme, et alors que diplomatie entre

États continue d'être importante pour régler les problèmes liés à la paix et à la sécurité, celles-ci exigent aussi une action concrète pour combattre le terrorisme et en éliminer les causes. Le Secrétaire général peut donc compter sur le soutien de l'Andorre à la création d'un bureau de lutte contre le terrorisme et à d'autres mesures visant à améliorer le fonctionnement de l'Organisation et à apporter les réponses adaptées que les citoyens du monde attendent de nous tous.

La question de l'efficacité de l'ONU est importante non seulement pour le Secrétaire général mais aussi – et tel est clairement le cas – pour nous tous, les États Membres de l'Organisation. C'est à nous tous de travailler pour faire en sorte que les accords mondiaux, à commencer par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques, soient véritablement contraignants, évaluer de façon transparente comment les divers pays respectent ces accords et éviter que l'ONU et la communauté internationale se retrouvent paralysées ou restent sans réaction face aux grands défis et aux crises majeures de notre temps.

Voilà pourquoi l'Andorre appuie, et continuera d'appuyer, le Statut de Rome et les Amendements relatifs au crime d'agression, qui permettent à la Cour pénale internationale d'exercer sa compétence en cas de crime d'agression, lequel constitue une infraction manifeste à la Charte des Nations Unies. Le fait de donner à la Cour les moyens de procéder d'office dans les cas les plus graves, sans passer par un renvoi du Conseil de sécurité, représente une avancée notable pour l'état de droit au niveau international.

Pour la même raison, l'Andorre maintiendra son soutien aux initiatives qui tendent à limiter le droit de veto des membres permanents du Conseil de sécurité en cas de génocide ou d'atteintes graves aux droits de l'homme. Selon nous, la déclaration politique adoptée il y a deux ans à l'initiative de la République française et des États-Unis du Mexique, qui prévoit la suspension du veto pour les atrocités de masse, est un bon exemple à suivre.

Nul ne devrait être surpris que les Andorrans soient de fidèles défenseurs de l'ordre multilatéral. Comme d'autres petits pays, nous sommes convaincus que les grands défis de notre temps doivent être relevés à l'échelle mondiale, et que ce que les divers pays du monde peuvent faire pour eux-mêmes ne vaut pas grand-chose sans une action mondiale et concertée. C'est pourquoi notre politique étrangère est axée sur les

forums multilatéraux, comme nous l'avons montré il y a quatre ans durant la présidence andorrane du Conseil de l'Europe. Il en sera de nouveau fait la preuve le mois prochain, quand l'Andorre accueillera l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, de même qu'en témoigne également notre candidature à l'organisation du sommet ibéro-américain en 2020.

La communauté ibéro-américaine est en deuil aujourd'hui pour les victimes du séisme qui a eu lieu mardi dernier au Mexique. Le Gouvernement et le peuple mexicains savent qu'ils peuvent compter sur la compassion et la solidarité de la Principauté d'Andorre.

Comme je l'ai dit, notre attachement aux buts et principes de l'Organisation des Nations Unies est clair et ferme. Le Secrétaire général António Guterres peut compter sur l'Andorre pour aider à bâtir un monde durable, sûr et juste, avec la participation de chacun, sans laisser personne de côté.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Antoni Martí Petit, Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre, est escorté de la tribune.*

**Allocution de M. Hassan Ali Khayre, Premier Ministre de la République fédérale de Somalie**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République fédérale de Somalie.

*M. Hassan Ali Khayre, Premier Ministre de la République fédérale de Somalie, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Hassan Ali Khayre, Premier Ministre de la République fédérale de Somalie, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Khayre** (Somalie) (*parle en anglais*) : C'est un honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session. Je transmets à l'Assemblée les salutations chaleureuses et les bons vœux de notre président, S. E. M. Mohamed Abdullahi Mohamed Farmajo, ainsi que de l'ensemble du Gouvernement et du peuple de la République fédérale de Somalie.

Qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter le Président de l'Assemblée générale pour son accession à cette position et sa direction compétente de l'organe aux fins d'une session couronnée de succès. Hier, nous avons marqué la Journée internationale de la paix, qui appelle à la solidarité avec ceux qui ont été forcés de fuir leur foyer et ceux qui sont partis de chez eux à la recherche d'une vie meilleure. Le thème retenu pour la présente session de l'Assemblée générale parle de paix et d'une vie décente sur une planète préservée. La similarité va au-delà de la simple coïncidence et souligne que la quête de paix, d'une vie décente, de sûreté et de dignité est un besoin mondial, qui reste pourtant hors de portée de centaines de millions de personnes dans le monde aujourd'hui. De la Syrie à la République centrafricaine, des Rohingya du Myanmar au peuple libyen, le nombre de conflits prolongés et nouveaux reste inacceptable.

Depuis bien des années, les Somaliens sont victimes de la guerre, de la famine et de la pauvreté, en conséquence de quoi certains ont été déplacés, tandis que d'autres ont fait le voyage périlleux vers l'étranger. Nous ne connaissons donc que trop bien la nécessité que les autres ouvrent leurs portes aux personnes désespérées qui, tout comme nous, cherchent à mener une vie digne et sûre. Je saisis l'occasion pour remercier tous ceux qui, même en ces temps difficiles, continuent de faire preuve de cet esprit d'unité, de partage et de souci d'autrui.

La Somalie est en plein essor et nous sommes déterminés à tenir le cap. Notre but est d'apporter une contribution positive au progrès de notre région, de notre continent et de notre monde. Malgré d'énormes difficultés, nous améliorons la sécurité, rétablissons l'ordre public et menons les réformes politiques et socioéconomiques requises, entre autres réalisations. Les avancées que nous avons obtenues jusqu'à présent sont le résultat du fait que le peuple somalien s'est engagé dans un renouveau et que nos partenaires fidèles continuent de marcher à nos côtés sur la voie de la paix et de la prospérité.

Nous persisterons à élaborer des mesures pour renforcer les progrès de la Somalie, notamment pour ce qui concerne la création de revenus. Il y a toutefois de graves problèmes qui échappent au contrôle du Gouvernement somalien. Un allègement de la dette aurait pour effet de débloquent des financements à des conditions favorables et d'attirer l'investissement étranger afin de soutenir, comme il est si nécessaire de le faire, nos efforts de réformes et, partant, de

revigorer notre économie. Nous travaillons déjà avec les institutions financières internationales pour atteindre cet objectif et, par l'intermédiaire de l'Assemblée, nous sollicitons l'aide de la communauté internationale.

Le terrorisme reste un de nos défis les plus pressants. Ses répercussions se font sentir dans le monde entier. À ce titre, notre unité pour lutter contre ce fléau, collectivement et de manière durable, est d'une importance capitale. Il ne faut épargner aucun effort pour neutraliser l'expansion et l'influence des organisations terroristes internationales telles que l'État islamique d'Iraq et du Levant et Al-Qaida qui, comme nous le savons, exercent une influence clef sur le terrorisme local. Il faut redoubler d'efforts pour intensifier les interventions militaires contre ces groupes. En Somalie, nous avons réalisé des progrès majeurs qui ont affaibli la capacité des Chabab.

À cet égard, je tiens à remercier tous ceux qui participent à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pour leurs sacrifices et pour leur soutien, leur dévouement et leur solidarité sans faille dans la lutte contre les Chabab. Afin d'assurer la viabilité de ces progrès, nous mettons l'accent sur le renforcement des capacités militaires de nos forces nationales de sécurité. Toutefois, l'embargo sur les armes imposé à la Somalie entrave lourdement la réalisation de cet objectif. Le Gouvernement fédéral somalien continuera à travailler avec le Conseil de sécurité et les acteurs concernés à une feuille de route pour parvenir à la levée de l'embargo sur les armes.

La pauvreté et le manque d'accès à l'éducation et aux moyens de subsistance continuent de contribuer à la montée de l'extrémisme violent. Dans le monde entier, la jeunesse désenchantée court de plus en plus le risque d'être exploitée par des réseaux criminels, notamment terroristes. Il est urgent et impératif d'investir dans l'éducation, le renforcement des compétences et la création de possibilités de subsistance pour nos jeunes. Agir sur ces facteurs stratégiques clefs afin de lutter contre le terrorisme est une tâche gigantesque qui exige une approche intégrée et des ressources suffisantes. Nous continuons d'appeler les amis de la Somalie à nous aider dans cette entreprise si importante.

Il est impossible d'évoquer une planète préservée sans prouver notre détermination à faire du monde un endroit plus vivable pour nous-mêmes et pour les générations futures. La Somalie est un des pays ravagés par un cercle vicieux de catastrophes naturelles ou causées par l'homme qui découlent directement de

la dégradation de l'environnement. Les pluies sont rares, ce qui entraîne de mauvaises récoltes et la mort du bétail, pour aboutir ensuite à la sécheresse et à la famine. Actuellement, la situation humanitaire de millions de Somaliens demeure précaire, tandis que la sécheresse en cours, qui menace toujours d'évoluer en famine, se poursuit avec férocité. Notre plan national de développement prévoit une feuille de route claire et réaliste pour sortir de ce cercle vicieux. Toutefois, la Somalie et de nombreux autres pays qui souffrent des changements climatiques ne sont pas en mesure de trouver les ressources nécessaires pour lutter contre ce problème toujours plus grave. À cet égard, nous exhortons tous les États Membres à continuer d'améliorer l'Accord de Paris sur les changements climatiques, qui a le potentiel d'atténuer les effets des changements climatiques. De même, les pays en développement comme la Somalie ont besoin d'investissements dans des initiatives sur le long terme, comme le développement des infrastructures, la conservation de l'eau, des techniques novatrices de production alimentaire et d'élevage et la création de moyens de subsistance.

Nous devons apprendre à mieux rationaliser les structures mondiales de développement et d'assistance, en particulier pour les États fragiles. Il nous faut réexaminer les modèles prévalents et prendre des mesures innovantes et audacieuses pour améliorer cette architecture. Adopté en Corée du Sud en 2011, le New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles était assurément un grand pas dans cette direction. La Somalie a souscrit sans réserve au New Deal. Pourtant, en dépit de tous ses atouts, il a besoin d'être amélioré. Cela dit, les principes de responsabilité mutuelle qui sont ancrés dans ce dispositif sont exactement ce dont les pays fragiles comme la Somalie ont besoin. Il est fréquent que les promesses de contributions, une fois faites, soient oubliées. Cela ne devrait pas se produire, car les pays fragiles comptent sur cet appui pour reconstruire leurs structures étatiques. À l'inverse, les partenaires de développement sont souvent frustrés par la faiblesse des institutions chargées de la transparence et de faire appliquer le principe de responsabilité en place dans les pays fragiles. C'est une préoccupation légitime. En tant que pays fragiles, nous devons apprendre à mieux lutter contre la corruption et à colmater les fuites. La Somalie a récemment pris des mesures audacieuses pour lutter contre la corruption. Notre projet de loi anticorruption, qui est indispensable si nous voulons mettre en place des mesures favorables à la bonne gouvernance et à la responsabilisation, a été

approuvé par mon gouvernement avant d'être présenté au Parlement pour adoption. Les autorités de mon pays ont également réaffirmé leur politique de tolérance zéro vis-à-vis de la corruption.

Toujours en ce qui concerne les financements, nous devons trouver des sources prévisibles de financement pour les missions de maintien de la paix des Nations Unies. C'est particulièrement vrai de l'AMISOM. En plus de 10 ans, l'AMISOM a enregistré d'immenses succès et pourtant, elle continue chaque année d'être confrontée à des incertitudes concernant son financement. Nous pensons qu'il vaut la peine d'investir dans le maintien de la paix, car c'est un investissement dans la consolidation de la paix et dans l'édification de l'État. Nous avons vu les dividendes de ces investissements en Somalie. J'attends avec intérêt de débattre avec nos partenaires de cette question dans les semaines et les mois à venir.

La manière dont un pays traite ses populations marginalisées et sans voix est un élément fondamental de la consolidation de la paix et de l'édification de l'État. Les femmes jouent un rôle essentiel dans la prise de décisions et représentent un investissement dans la société. En dépit de nos nombreuses difficultés, la Somalie a fait des progrès importants dans ce domaine. À l'occasion des élections de 2016, la proportion de femmes au Parlement est passée de 14 % à 24 %. Et même si nous n'avons pas atteint notre objectif de 30 %, nous avons enregistré une franche amélioration par rapport à il y a quelques années.

Il y a six mois, tandis que je constituais mon conseil des ministres, j'ai nommé six femmes à mon cabinet. Elles détiennent des portefeuilles parmi les plus importants de notre pays, notamment le commerce et l'industrie, la santé, la jeunesse et les sports, la condition de la femme, et les droits de l'homme et les affaires humanitaires. Les femmes ont joué un rôle déterminant en Somalie alors que nous vivions nos pires moments. En plus d'être des mères, des épouses et des sœurs, elles dominent l'économie souterraine. Parmi les réfugiées et les migrantes, nombreuses sont celles qui assurent la survie de leur famille en procédant à des envois de fonds en Somalie.

De la même manière, les jeunes sont indispensables à la consolidation de la paix et à l'édification de l'État. Le nombre de jeunes qui sont membres de notre parlement a augmenté de façon exponentielle. J'ai également nommé plusieurs très jeunes gens à des postes clefs au Gouvernement. L'un d'entre eux, Abbas Siraji, a été tué

en mai dans des circonstances tragiques. Il incarnait l'espoir pour les jeunes de Somalie. Après avoir grandi dans le plus grand camp de réfugiés au monde, au Kenya, il n'avait pas ménagé ses efforts, avait fait des études et avait travaillé pour divers organismes des Nations Unies. Je l'ai nommé au poste de Ministre des travaux publics et de la reconstruction alors qu'il avait 31 ans. Même s'il n'est plus parmi nous, sa nomination a mis en lumière le potentiel que recèlent des milliers de jeunes dans tout le pays. Il leur a montré que la vie dans les camps de réfugiés, pour difficile qu'elle fût, ne signifiait pas la fin de l'espoir.

Les droits de l'homme sont l'un des principes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies. Nous travaillons d'arrache-pied pour garantir le respect des droits fondamentaux de tous. La création d'institutions, telles que la Commission nationale des droits de l'homme, qui est chargée de protéger et de promouvoir les droits de l'homme, sera un pas important dans ce sens. Des lois essentielles en matière de droits de l'homme, telles que la loi sur les infractions sexuelles qui doit être approuvée prochainement, fourniront les outils nécessaires pour lutter contre l'impunité des auteurs de violence sexuelle. Même si nous sommes attachés à nos traditions, cela ne doit jamais être une raison de tolérer l'impunité. Mon gouvernement est déterminé à trouver les moyens d'harmoniser notre approche traditionnelle du règlement des différends avec notre système de justice classique d'une manière qui respecte les droits fondamentaux de tous.

L'ONU reste la plus importante plate-forme commune du monde pour l'établissement et le renforcement de relations bilatérales et multilatérales entre pays. Le respect de l'indépendance politique, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États est un principe de base de l'ONU, un principe qui doit être promu et respecté en tout temps, en particulier lorsque l'on traite avec des États fragiles, comme la Somalie.

Pour terminer, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer moi aussi mon appui au processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation œuvre pour la paix et la stabilité depuis des décennies, et je suis fermement convaincu que le programme de réforme du Secrétaire général ne manquera pas de conduire à une institution beaucoup plus souple et plus dynamique. En tant que pays qui a grandement bénéficié du système des Nations Unies, nous avons également constaté qu'il était capable d'améliorer son efficacité globale.

Je voudrais conclure en rappelant une fois de plus que nous devons tous redoubler d'efforts pour nous concentrer sur la paix et une vie décente pour tous sur une planète préservée. Il faudra, pour ce faire, reconnaître collectivement que ce qui se passe dans une région du monde a un effet sur toutes les autres régions du monde.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République fédérale de Somalie de l'allocation qu'il vient de prononcer.

*M. Hassan Ali Khayre, Premier Ministre de la République fédérale de Somalie, est escorté de la tribune.*

**Allocution de M. Thomas Motsoahae Thabane, Premier Ministre du Royaume du Lesotho**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre du Royaume de Lesotho.

*M. Thomas Motsoahae Thabane, Premier Ministre du Royaume du Lesotho, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Thomas Motsoahae Thabane, Premier Ministre du Royaume du Lesotho, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Thabane** (Lesotho) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session. Eu égard à sa brillante carrière de diplomate, nous avons toute confiance que cette session sera couronnée de succès. Je tiens aussi à l'assurer du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation durant son mandat. Je m'empresse également de féliciter son prédécesseur, M. Peter Thomson, de sa remarquable conduite de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session. Il a assumé cette lourde responsabilité avec un brio, un talent et un dévouement qui méritent d'être salués.

Au cours de la dernière session, nous avons également assisté à l'élection du nouveau Secrétaire général, M. António Guterres, dont les qualifications impeccables et les états de service remarquables au sein de l'ONU, couplés à la richesse des connaissances et de l'expérience qu'il possède, nous laissent espérer qu'il gèrera les défis de son nouveau poste avec une dextérité immédiate. Nous félicitons le Secrétaire général de sa

nomination bien méritée et lui souhaitons plein succès dans le long voyage qui l'attend. Dans le droit fil de cette idée, nous rendons hommage à l'ancien Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour l'excellent travail accompli. Il s'est acquitté de ses hautes fonctions avec un grand talent de diplomate et avec honneur.

Nous nous réunissons pour la soixante-deuxième fois dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies afin de dresser un bilan de la situation politique, sécuritaire et économique du monde. Nous nous trouvons à un moment critique dans l'histoire de l'humanité. De fait, le moment est venu de mener une véritable réflexion sur le rôle de l'Organisation au XXI<sup>e</sup> siècle, puisque c'est sur elle que l'humanité fonde tant d'espoir pour parvenir à une vie meilleure pour tous.

Le poids du désespoir qui s'était abattu sur le monde après la Seconde Guerre mondiale a été allégé par l'adoption de nobles idéaux par nos prédécesseurs lorsqu'ils se sont réunis à San Francisco et se sont résolus

« à préserver les générations futures du fléau de la guerre;

à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites; et

à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande ».

Hélas, aujourd'hui, nous parlons d'un monde qui revient peu à peu à ce qu'il était il y a 70 ans. Les défis multiples et complexes qui nous assaillent menacent de saper les progrès louables que l'ONU a accomplis depuis sa création. Le monde moderne est caractérisé par des conflits interétatiques et intraétatiques. De la crise mondiale des réfugiés à la propagation du terrorisme, la capacité de l'ONU de régler efficacement les conflits est mise à l'épreuve. L'aggravation des tensions sur la péninsule coréenne, conjuguée à la violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité et du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, laisse prévoir une course aux armements dans cette région du monde.

Et comme si cela ne suffisait pas, le respect des droits de l'homme et l'état de droit – les principes qui sont au cœur même de l'ONU – continuent d'être foulés aux pieds en toute impunité. Les femmes et les enfants,

en particulier, font face aux formes les plus brutales de violence dans le monde, en particulier dans les pays touchés par les conflits. La pauvreté reste également un terrible fléau pour les pays en développement, sapant les efforts qu'ils font pour réorienter leur économie vers la réalisation de véritables progrès en termes de croissance réelle. Par voie de conséquence, les populations les plus pauvres n'ont d'autre choix que de recourir parfois à des méthodes de survie économique peu orthodoxes afin d'assurer leurs moyens de subsistance.

C'est sur cette toile de fond que nous nous félicitons du thème de la présente session, « Priorité à l'être humain : paix et vie décente pour tous sur une planète préservée ». Le thème fait très clairement écho aux principes qui ont sous-tendu la création de l'Organisation des Nations Unies. C'est ce pour quoi l'ONU a été créée. Les complexités et les dichotomies qui caractérisent l'existence de l'humanité sur la planète et les inégalités qui existent entre pays développés et pays en développement seraient une chose du passé si nous restions fidèles à notre mission et accordions la priorité à l'être humain sur la voie de notre développement.

S'il est vrai que les objectifs de développement durable englobent la notion de prospérité universelle pour toutes les sociétés, nous sommes conscients qu'au fond, cet idéal est encore loin d'être réalisé. Nous devons avancer ensemble sur la voie de la quête de la paix et d'une vie décente pour tous. Il incombe à la communauté internationale tout entière d'agir à l'unisson alors que nous nous efforçons de rétablir la paix et de trouver ses solutions universelles pour atteindre nos objectifs. À cette fin, le défi immédiat qu'il faut relever consiste à élaborer une nouvelle stratégie qui englobe les objectifs de développement durable et les intègre de façon multidimensionnelle dans cette notion, comme l'indique le thème de la présente session.

Au Lesotho, nous savons que notre destin est entre nos mains et que c'est à nous qu'incombe au premier chef la responsabilité de faire d'un développement durable et équitable une réalité. Notre gouvernement, qui a été mis en place récemment, s'est fixé un objectif très noble, à savoir la restructuration de toutes les institutions importantes du Gouvernement. À cet égard, nous avons l'intention de lancer un programme de réforme ambitieux mais réalisable. Nous sommes résolus à appliquer pleinement les décisions de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et à engager le Lesotho dans un processus de réformes sans exclusive qui comprendra des réformes

constitutionnelles, parlementaires, électorales, du secteur public et du secteur de la sécurité. C'est un exercice auquel participeront toutes les parties prenantes, qui doivent faire preuve d'un engagement réel et sans faille à établir un ordre politique stable propice au développement économique.

Notre détermination et notre engagement à mettre en œuvre les décisions de la SADC en notre qualité de nouveau Gouvernement du Lesotho signifient que nous sommes déterminés à travailler en coopération avec cette organisation régionale pour instaurer durablement la paix et la sécurité dans notre pays et dans toute la région de la SADC. Nous avons fait des progrès importants dans la mise en œuvre des décisions de la SADC suite aux recommandations du juge Mpaphi Phumaphi, formulées à la suite de son enquête au Lesotho après l'assassinat brutal, en juin 2015, du général Mahao, commandant de l'Armée du Lesotho. C'est avec beaucoup de tristesse et de déception que j'annonce encore une fois à l'Assemblée générale l'assassinat du commandant de l'Armée du Lesotho, le général Khoantle Mo'tso-Mot'so, il y a moins de trois semaines, le 5 septembre 2017, par deux officiers supérieurs de l'armée, qui ont été abattus à leur tour par les gardes du corps du général. Malgré ces graves problèmes d'instabilité politique et en matière de sécurité qui secouent notre petit royaume de montagnes, la SADC nous apporte son appui ferme en tant que bloc régional en vue de rétablir la paix, la stabilité politique, la sécurité et l'état de droit au Lesotho.

Sur cette note, je tiens à remercier la SADC, nos partenaires de développement, les amis du Lesotho, l'Union africaine et l'ONU pour leur appui indéfectible à la protection de la démocratie du Lesotho en vue d'assurer la croissance économique et la stabilité de notre pays.

Sur le plan du développement, je suis heureux d'annoncer que le Gouvernement du Lesotho est déterminé à faire preuve de discipline budgétaire pour stabiliser l'économie nationale et stimuler la croissance et l'activité des entreprises, tout en préservant l'environnement. Dans le même temps, nous sommes résolus à mener une lutte sans relâche contre la criminalité et la corruption à tous les niveaux de notre société, conformément à l'objectif de développement durable 16, selon lequel la corruption sape les efforts de lutte contre la pauvreté et en faveur de l'égalité des sexes. La corruption est également une taxe imposée aux pauvres lorsqu'il s'agit d'exercer leur droit à l'accès aux services publics. Nous sommes conscients que nos

efforts visant à éliminer la corruption ne pourront pas aboutir aux résultats escomptés sans l'appui de nos partenaires de coopération. Par conséquent, nous les appelons à se joindre à nous dans notre croisade.

En tant que pays moins avancé, nous sommes d'avis que la notion de développement n'a de sens que lorsqu'elle apporte des avantages concrets et durables aux communautés concernées. Il est indéniable que les jeunes sont le ciment qui garantit la cohésion nationale et peuvent être en même temps de remarquables agents de changement. Il serait imprudent et malavisé de ne pas reconnaître que les jeunes sont les partenaires d'aujourd'hui et les dirigeants de demain. À cet égard, nous soulignons l'importance de la participation des jeunes à la prise de décisions à tous les niveaux. Par ailleurs, la création d'emplois pour les jeunes reste une priorité. En référence à l'objectif de développement durable 8, la stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes doit être mise en œuvre d'ici à 2020. Les pays doivent donc élaborer des stratégies en faveur de l'emploi des jeunes et mettre en œuvre le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du travail. Dans ce contexte, le Gouvernement du Lesotho est déterminé à mobiliser le dynamisme des jeunes gens et des jeunes filles basotho pour faire progresser l'économie de notre pays.

En outre, le Lesotho continue de faire face au fléau du VIH/sida, une pandémie qui touche surtout les jeunes femmes, qui constituent l'épine dorsale de notre économie. L'autonomisation des femmes est une priorité absolue de notre politique de développement. Nous sommes convaincus que grâce à l'accession des femmes à des postes de direction, tant dans le secteur privé que dans le secteur public, notre société sera plus équitable et plus prospère. Nous sommes conscients que la pauvreté et la pandémie de sida vont de pair. Par conséquent, nos politiques d'élimination de la pauvreté visent les groupes les plus vulnérables, notamment les personnes âgées, les orphelins du sida, les femmes et les jeunes. Nous sommes déterminés à faire en sorte que ces enjeux soient pris en compte, car il s'agit d'aspects importants des objectifs de développement durable.

Sur le plan économique, à l'instar d'autres pays en développement sans littoral, le Lesotho continue d'être confronté à des défis intrinsèquement liés à sa situation géographique singulière. Les coûts de transport élevés et les procédures contraignantes et lentes relatives aux exportations représentent toujours de graves entraves à notre commerce extérieur. Il va sans dire qu'il faut

une aide internationale accrue pour le développement des infrastructures et le renforcement des capacités institutionnelles, ainsi que l'industrialisation et le renforcement des capacités de production, non seulement en faveur des pays les moins avancés mais aussi de tous les pays en développement.

Le Lesotho continue de se faire l'avocat du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes vivement préoccupés par la violence qui se poursuit en Syrie et dans d'autres régions du Moyen-Orient. La montée en puissance de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) a donné une toute autre dimension au fléau du terrorisme international. Celui-ci est devenu une force de destruction qui sème le chaos dans le monde entier. Nous jugeons encourageants les efforts déployés récemment en vue de reprendre les territoires contrôlés par l'EIIL en Iraq et en Syrie. En raison de la violence en cours au Moyen-Orient et ailleurs, le nombre de réfugiés dans le monde a augmenté. Il y a aujourd'hui plus de 65 millions de personnes déplacées, parmi lesquelles des personnes qui fuient à cause de la faim. Cette situation est inadmissible, car elle expose les jeunes au recrutement des mouvements terroristes et à la traite des êtres humains.

Ces dernières années, le Lesotho a connu des sécheresses prolongées dues au phénomène El Niño, qui a frappé toute la région de l'Afrique australe et entraîné des pénuries alimentaires et d'autres difficultés. Les ouragans qui ont récemment dévasté les Caraïbes et des régions des États-Unis, ainsi que les pluies torrentielles dans de nombreux pays, y compris des inondations aux proportions bibliques, nous rappellent brutalement que les changements climatiques sont bien réels et qu'il faut agir d'urgence, conformément à l'Accord de Paris sur les changements climatiques, qui a été conclu il y a plus d'un an.

Nous réitérons notre appel pour que les petits pays comme le Lesotho, y compris les petits États insulaires, soient dotés de technologies leur permettant de faire face aux défis posés par les changements climatiques et de s'y adapter. Nous ne pourrions pas parvenir au développement durable sans un engagement véritable de la part de toutes les parties prenantes, notamment nos partenaires de développement. Les principes de la responsabilité commune mais différenciée et de la puissance et des capacités économiques entre pays développés et pays en développement sont essentiels pour réussir à bâtir un monde durable. C'est pourquoi nous demandons à la communauté internationale de continuer

à mobiliser et à fournir des ressources financières supplémentaires à l'Afrique pour l'acquisition de technologies respectueuses du climat afin de répondre aux besoins d'adaptation et d'atténuation des pays en développement en Afrique et ailleurs. Dans le même ordre d'idées, nous exhortons les pays qui sont revenus sur leur soutien à l'Accord de Paris sur les changements climatiques à reconsidérer leur décision et à retourner dans le giron international.

L'élimination du colonialisme est l'une des réalisations les plus notables enregistrées par la communauté internationale grâce aux Nations Unies. Mais ce processus n'est pas encore achevé. Les questions du Sahara occidental et de la Palestine demeurent depuis longtemps sans solution.

Nous renouvelons notre appui au Sahara occidental qui lutte pour son autodétermination. Chaque jour qui passe sans changement dans les conditions de vie des Sahraouis rappelle au monde que nous devons réaffirmer notre détermination à combattre l'injustice perpétrée contre la République arabe sahraouie démocratique. L'histoire nous jugera sévèrement si nous gardons le silence devant le traitement injuste infligé au peuple de ce pays africain. Notre silence et notre inaction marqueraient du sceau indélébile de l'échec la communauté que nous formons. Dans le monde moderne d'aujourd'hui, la pratique des tactiques coloniales est totalement inacceptable. À cet égard, nous demandons à l'ONU de rester ferme dans sa détermination à débarrasser le monde du fléau du colonialisme. Le fait que le Front POLISARIO et le Maroc aient accepté de reprendre les négociations en vue de parvenir à une solution à long terme n'est pas passé inaperçu. Nous les félicitons de cette décision courageuse et les assurons de notre appui dans cette noble entreprise.

Cela fait des décennies que la question palestinienne figure à l'ordre du jour des Nations Unies. Nous continuons de croire que la solution des deux États, basée sur les frontières de 1967, par laquelle Israël et la Palestine vivraient côte à côte dans une souveraineté égale, est la proposition la plus viable pour un règlement permanent de cette épineuse question. Les Palestiniens méritent eux aussi de pouvoir jouir de leur droit à la paix, au développement et au caractère sacré de la vie.

En ce qui concerne la question du désarmement nucléaire, l'ONU a réalisé une avancée de taille il y a quelques mois avec l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui est le premier accord international juridiquement contraignant interdisant

de façon globale les armes nucléaires, en vue de leur élimination totale. Il s'agit d'une réalisation historique pour notre époque, surtout au regard des tensions en cours dans la péninsule coréenne. L'argument selon lequel les armes nucléaires sont des armes de dissuasion est une idée fautive. Ces armes représentent une menace pour l'existence humaine, et ceux qui en sont dotés doivent faire ce qui est juste et y renoncer, conformément à leurs obligations internationales. Le Traité ne doit pas rester lettre morte, mais doit être ratifié et mis en œuvre par tous.

Je voudrais pour clore mon propos souligner que nous devons continuer de nous opposer à toutes les tentatives visant à saper le consensus mondial qui s'est dégagé à l'ONU autour de nombreuses questions d'importance pour nos peuples. Nous restons convaincus que l'ONU est la seule institution universelle en mesure de maintenir la paix dans le monde et de garantir la survie de tout un chacun. Pour qu'elle y parvienne, toutefois, le programme de réforme de l'ONU, notamment du Conseil de sécurité, doit se poursuivre sans plus tarder. Un Conseil transparent et représentatif de toutes les régions, notamment de l'Afrique, contribuerait grandement à concrétiser les idéaux pour lesquels l'ONU a été fondée. Les actions unilatérales qui foulent au pied la civilité et le droit international appartiennent au passé. Allons de l'avant, unis vers un même but, donnons la priorité à nos populations et efforçons-nous d'instaurer la paix pour que nous puissions tous avoir une vie décente.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre du Royaume du Lesotho de l'allocution qu'il vient de présenter.

*M. Thomas Motsoahae Thabane, Premier Ministre du Royaume du Lesotho, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, du commerce international et de l'intégration régionale de Saint-Vincent-et-les Grenadines, S. E. M. Louis Straker.

**Sir Louis** (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : L'Organisation a été fondée sur les cendres encore brûlantes et les tensions toujours présentes de la guerre mondiale. Dans le sillage de la mort et de la destruction à grande échelle ainsi causées, les pays du monde se sont unis en reconnaissance du fait que les défis mondiaux ne peuvent être surmontés que par l'action collective et le respect du droit international – et

non par un unilatéralisme dévoyé ou par des intérêt personnels étroits. Cette reconnaissance est toujours aussi valable aujourd'hui qu'il y a 72 ans, même si de nouvelles menaces à la vie et au développement sont venues s'ajouter aux conflits armés parmi les défis exigeant une réponse internationale concertée.

Au nom de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, je voudrais exprimer notre solidarité avec le Gouvernement et le peuple mexicains qui sont confrontés aux effets dévastateurs d'un énième tremblement de terre. Au moment même où je m'adresse à l'Assemblée générale aujourd'hui, l'île de la Dominique a été anéantie par l'ouragan Maria qui l'a frappée de plein fouet, alors qu'elle se relevait encore de la dévastation à grande échelle causée par la tempête tropicale Erika il y a deux ans. Personne sur cette île n'a été épargné. Une série d'ouragans, notamment Harvey, Irma, José, et Maria, d'une intensité sans précédent, s'est abattue sur les populations de notre région avec une précision et une rapidité implacables.

Entre autres États et territoires touchés, il y a les États-Unis, Antigua-et-Barbuda, Anguilla, la Dominique, Cuba, Saint-Kitts-et-Nevis, les Bahamas, les îles Vierges britanniques, les îles Vierges américaines, Saint-Martin, Porto Rico et, aujourd'hui, les îles Turques et Caïques. En l'espace de cinq semaines, chacun de ces États et de ces territoires a été soufflé par une force comparable à celle d'une arme de destruction massive. Des centaines de personnes sont mortes. Les dégâts causés à l'infrastructure, qui n'ont pas encore été calculés avec précision, sont estimés à plus de 130 milliards de dollars. L'actuelle saison des ouragans dans l'Atlantique pourrait s'avérer la plus coûteuse de l'histoire. En termes de développement, les pays touchés devront attendre des années, voire des décennies, avant de pouvoir se relever de ces coups de massue ravageurs.

Ne nous y trompons pas : les morts et les destructions provoquées par cette saison des ouragans ne sont pas simplement des phénomènes climatiques hors du commun ou la vengeance de Dieu. Elles sont la conséquence directe de nos actes ou, à l'inverse, des manquements de l'humanité. Elles sont les manifestations des changements climatiques et les symptômes des prévisions clairvoyantes de la majorité écrasante de nos scientifiques. À peu d'exception près, chaque nouvelle année est plus chaude que la précédente; chaque nouvelle saison des ouragans est plus violente que la précédente; et chaque nouvelle tempête, chaque

nouvelle sécheresse et chaque nouvelle inondation est plus destructrice que la précédente. Aujourd'hui, c'est une insulte éhontée à l'intelligence et à l'expérience des populations des États insulaires et des zones côtières de prétendre que les changements climatiques sont un canular.

À ce stade, c'est presque un cliché de réaffirmer que les petits États insulaires en développement sont les plus vulnérables aux changements climatiques, alors qu'ils contribuent le moins aux émissions qui en sont à l'origine. Mais ce truisme justifie le fait que nous exigeons, de façon juste, urgente et inévitable, que les nations qui ont le plus contribué aux changements climatiques déploient le plus d'efforts pour atténuer ses effets et aider les autres États à s'adapter aux nouvelles réalités dangereuses.

Notre communauté mondiale, conformément aux grandes traditions de l'Organisation des Nations Unies et dans l'esprit des fondateurs de l'Organisation, s'est réunie dans le cadre de négociations âpres pour élaborer l'Accord de Paris sur les changements climatiques – un accord ambitieux, bien qu'imparfait, conçu pour stopper les changements climatiques et aider les États les plus touchés. Saint-Vincent-et-les Grenadines considère toute tentative de désavouer les engagements fraîchement pris en vertu de l'Accord de Paris comme un acte d'hostilité, et nous établissons un lien de causalité direct entre cette abdication et la mort et la destruction futures qui menacent les États insulaires du fait de phénomènes météorologiques de plus en plus fréquents et intenses.

Les pays indépendants que sont Antigua-et-Barbuda, Saint-Kitts-et-Nevis, Cuba, les Bahamas et la Dominique ont besoin de l'appui spécial et soutenu de la communauté internationale. Ces pays ont besoin d'une aide immédiate et massive, à la fois en termes de secours d'urgence et de reconstruction à long terme. Cette aide doit être concessionnelle et dénuée des notions obsolètes de produit intérieur brut par habitant. Ainsi, nous nous joignons à d'autres pays pour demander l'organisation d'une conférence des donateurs afin d'aider ces pays à faire face aux difficultés redoutables qui sont les leurs. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons nous relever.

En outre, les territoires des Caraïbes ayant des liens particuliers avec les puissances coloniales aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France et aux Pays-Bas ont désespérément besoin d'aide et ont peu de perspectives de coopération internationale, étant donné leurs statuts politiques à part. Malgré notre petite taille et nos moyens limités, la population saint-vincentaise

et grenadine a déjà envoyé une aide d'urgence à ces territoires, ainsi que des compétences techniques. Nous appelons les Puissances administrantes et les donateurs potentiels à passer outre les questions politiques et à se concentrer plutôt sur les besoins des populations et des communautés touchées. Nous appelons également les puissances coloniales à accepter pleinement leur responsabilité en matière de relèvement et de reconstruction de ces territoires.

Le fait que les changements climatiques sont devenus une menace existentielle de plus en plus réelle pour notre époque n'a pas fait disparaître le danger persistant des conflits armés à travers le monde. Les souffrances humaines en Syrie, au Yémen et au Myanmar exigent une attention et une action renforcées de la part de la communauté internationale. De même, les menaces potentielles à la paix et à la sécurité internationales posées par les tensions dans la péninsule coréenne, entre les États du Golfe et dans l'État de Palestine requièrent à titre prioritaire une diplomatie tenace.

La diplomatie, quoique difficile, est toujours préférable à une autre option. L'ONU a été fondée et continue d'exister sur cette prémisse fondamentale. La frustration engendrée par le rythme des négociations et de la médiation ne peut pas céder la place à l'envie irrépressible d'imposer des solutions militaires rapides à des problèmes par essence politiques. Elle ne peut pas non plus mener à une interprétation illogique de l'intérêt personnel souverain qui justifie que la souveraineté d'autres États soit piétinée.

La souveraineté n'est pas une épée, mais un bouclier. L'ONU n'est pas une instance servant à mesurer qui a la plus grande souveraineté ou l'armée la mieux équipée pour satisfaire ses intérêts personnels étriqués et à court terme. Au contraire, nous sommes une communauté fondée sur l'hypothèse de l'égalité souveraine de tous les États; riches et pauvres, grands et petits. La capacité d'une nation d'en détruire une autre ne lui confère pas des droits spéciaux, mais plutôt des responsabilités profondes, la plus importante étant la retenue. L'adage de *realpolitik* du Président Roosevelt selon lequel il faut parler doucement et tenir un gros bâton ne peut pas, quelles qu'en soient ses limites, être remplacé par des discours belliqueux et irresponsables cherchant à impressionner l'interlocuteur, qui nous rapprochent des types de conflit que l'Assemblée a été créée pour prévenir.

Dans ce contexte, Saint-Vincent-et-les Grenadines observe avec inquiétude les menaces persistantes

à la souveraineté de la République bolivarienne du Venezuela. Certes, le peuple vénézuélien a enduré une longue période de conflit politique, ce qui a exacerbé d'autres difficultés dans le pays. Mais, avec le recul de la violence de rue illégale et tous les partis politiques engagés dans les prochaines élections aux postes de gouverneur, l'option interventionniste, de plus en plus envisagée par les États-Unis et par un Secrétaire général de l'Organisation des États américains imprudent, n'a pas sa place dans une Amérique latine moderne.

De même, toute menace, exprimée ou implicite, à la souveraineté du noble et pacifique peuple cubain est une attitude de retour anachronique à la guerre froide, sans aucune justification logique, en particulier compte tenu de la récente détente entre les Gouvernements cubain et américain.

Soyons clairs. L'Amérique latine et les Caraïbes sont une zone de paix. Il n'y a pas de conflit, de contestation ou de désaccord dans notre région qui exige une intervention militaire d'aucune manière, sous quelque forme que ce soit, qu'elle soit menée secrètement, ouvertement ou par procuration. Saint-Vincent-et-les Grenadines est résolument et implacablement opposée à toute tentative de fomenter une ingérence extérieure ou des activités interventionnistes contre toute nation de notre hémisphère.

Saint-Vincent-et-les Grenadines a eu l'honneur d'accueillir le Séminaire de la région des Caraïbes de 2017 sur la décolonisation, conformément aux responsabilités qui nous incombent en tant que l'un des nombreux Petits États insulaires des Caraïbes et du Pacifique et l'une des anciennes colonies d'Afrique et d'Asie dont l'autodétermination a été réalisée sous l'œil vigilant de l'ONU. La vérité dérangement, c'est que le processus de décolonisation demeure incomplet et qu'il est indispensable de redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif de la pleine autonomie par la mise en œuvre d'une option de statut politique légitime prévoyant une égalité politique absolue. Ce principe doit être le critère directeur applicable aux petits territoires insulaires, tout comme il était le critère directeur pour la décolonisation d'autres anciennes colonies. Saint-Vincent-et-les Grenadines reste pleinement saisie de cette question et a eu le plaisir d'apporter sa contribution en vue de compléter la tâche inachevée de la décolonisation en organisant ce séminaire en 2017 ainsi que de précédents en 2011 et 2005. C'est dans cet esprit que nous éprouvons une profonde sympathie à l'égard de l'aspiration légitime de la population de Papouasie occidentale à la liberté et à

l'indépendance et, par des moyens politiques légitimes, à se gouverner et à prendre en main son destin.

La question de la réforme de l'ONU a pris de l'importance au cours des derniers mois, et ce à juste titre. Bureaucratie imposante et surannée, l'ONU ne se montre pas suffisamment souple ni réactive face aux nouveaux problèmes modernes qui se succèdent rapidement. Cela dit, les domaines qui requièrent sans tarder des réformes de vaste portée ne sont pas ceux de la répartition du budget ou des questions de personnel, mais plutôt les fondements politiques et organisationnels sur lesquels reposent les structures les plus fossilisées de l'ONU et de l'ensemble de l'architecture internationale.

L'épreuve de vérité de toute réflexion sérieuse sur la réforme de l'ONU est la réforme du Conseil de sécurité. Ceux qui prêchent la réforme tout en ignorant la nécessité de réformer le Conseil – en augmentant le nombre de ses membres, en accordant une place spéciale aux États insulaires et en changeant radicalement ses méthodes de travail – ne sont en fait engagés que dans un exercice qui consiste à tenter de réduire leurs responsabilités financières tout en conservant une mainmise injustifiable sur un partage disproportionné et dépassé des pouvoirs.

De même, les enseignements tirés de la crise financière et économique mondiale n'ont toujours pas été mis en œuvre. Notre inaction est à l'origine d'une période prolongée marquée par une reprise hésitante et inégale et une mondialisation injuste qui se traduit par une répartition inéquitable des avantages et des contraintes et suscite une réaction de rejet au sein de la population partout dans le monde. L'Assemblée générale et le Conseil économique et social doivent s'attaquer directement et de front à la réforme de notre architecture financière internationale, en particulier les institutions de Bretton Woods.

Pour les États des Caraïbes, la question du déclin du système d'opération par correspondants bancaires représente une menace grave et grandissante à la poursuite de leur croissance et au maintien de leurs liens avec l'économie mondiale. L'ONU, le Groupe des Vingt et les institutions financières internationales ne peuvent éviter cette question sous prétexte qu'il s'agit d'un problème relevant des banques privées. C'est une menace au développement qui revêt la plus haute priorité et nécessite une solution politique coordonnée.

Saint-Vincent-et-les Grenadines salue l'accent marqué mis par le Président de l'Assemblée sur le

développement durable. Notre gouvernement a placé les objectifs de développement durable au cœur de ses stratégies nationales de développement. Dans les domaines des changements climatiques, de la pollution et de la biodiversité, nous avons interdit les produits en polystyrène, la chasse à la tortue, durci les restrictions sur la chasse internationale à la baleine dans nos eaux territoriales et mis en place de nouvelles réglementations pour la protection du littoral. Nous investissons lourdement dans l'énergie géothermique et solaire, et nous prévoyons de satisfaire 80 % de nos besoins énergétiques grâce aux énergies renouvelables d'ici trois ans.

Saint-Vincent-et-les Grenadines alloue également des fonds spéciaux aux entrepreneurs dans le domaine des technologies, augmente les salaires et améliore la législation en matière de santé et de sécurité au travail, et elle investit dans des installations médicales modernes. Nous avons créé un fonds novateur dont l'objectif est d'éliminer la faim en menant des interventions ciblées pour lutter contre l'insécurité alimentaire et le chômage au sein des populations vulnérables, ainsi qu'un fonds de réserve pour contribuer à financer les efforts de relèvement en cas de catastrophe.

Nous sommes sérieux et déterminés à réaliser tous les objectifs de développement durable d'ici à 2030. Néanmoins, comme l'ont reconnu le Président et le Secrétaire général, la réalisation des objectifs de développement durable passe par la coopération internationale et la mobilisation de fonds supplémentaires. L'Organisation est la seule instance capable de mobiliser dans la durée la volonté politique et les ressources nécessaires pour réaliser l'ambition des objectifs de développement durable. Le lien entre le développement et la paix est avéré, et le lien entre la paix et l'ONU est immuable.

L'origine ou la conjoncture des problèmes socioéconomiques persistants qui touchent les États-nations de notre civilisation des Caraïbes résulte en grande partie du terrible héritage de sous-développement laissé par le colonialisme européen en conséquence du génocide des autochtones et de l'esclavage des Africains. La campagne internationale pour que les anciennes puissances coloniales payent réparations afin de remédier à cet héritage funeste est urgente et arrive à point nommé. Elle mérite le plein appui de l'Assemblée, en particulier en cette décennie qui doit être consacrée à l'émancipation des personnes d'ascendance africaine.

Je réaffirme une fois de plus qu'il est nécessaire et souhaitable que les autorités responsables de la République dominicaine et l'ONU règlent de manière appropriée et définitive le problème, pour l'un, du déni de citoyenneté aux personnes d'ascendance haïtienne en République dominicaine et, pour l'autre, de l'épidémie de choléra déclenchée par des soldats de l'ONU qui avaient été déployés en Haïti.

Dans le contexte de la quête pour renforcer le multilatéralisme, la coopération internationale et la paix, l'injustice flagrante que représente le refus persistant d'admettre Taiwan au sein des institutions spécialisées des Nations Unies doit être corrigée. Il faut faire taire les fantômes d'un passé conflictuel. L'intégration légitime de Taiwan dans le concert des nations n'a que trop tardé. Comment pouvons-nous négliger 23 millions de personnes qui apportent tant aux pays en développement dans tous les secteurs de leur économie? Comment pouvons-nous leur refuser l'accès aux organes de l'ONU? C'est injuste et il faut y remédier.

*Le Président assume la présidence.*

Les malheurs du peuple palestinien, qui sont la conséquence de l'occupation illégale de leurs terres, continuent de hanter le monde. L'Assemblée générale a maintes fois pris position en faveur des droits du peuple palestinien, mais les occupants illégaux, soutenus par une poignée d'États puissants, ne cessent de contrarier la volonté de la communauté internationale. La paix au Moyen-Orient restera un mirage tant que les droits nationaux du peuple palestinien ne seront pas reconnus et respectés dans la pratique.

Au moment où nous nous exprimons dans cette salle, nous voulons amplifier l'écho des visionnaires d'antan qui se sont tenus à cette tribune pour défendre le système de coopération multilatérale fondé sur le respect mutuel qui a défini notre existence d'après-guerre. De nouveaux problèmes peuvent apparaître, mais les solutions – la diplomatie, une action ambitieuse et le respect de l'égalité souveraine de tous les États Membres – sont éternelles. La diplomatie multilatérale peut être désordonnée et imparfaite; le droit international peut décourager par son incohérence; la voie du développement peut être assaillie de toutes parts par des obstacles naturels ou érigés par l'homme; mais, unis, nous avons toujours été plus grands que la somme de nos forces individuelles, et ensemble, il n'est de problème que la sagesse collective de nos grandes nations et de notre grande institution ne puisse surmonter.

Alors que des problèmes nouveaux apparaissent, rapprochons-nous toujours plus des points forts indéniables de l'Organisation afin de créer un monde meilleur pour chacun d'entre nous.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S.E.M. Prak Sokhonn, Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Royaume du Cambodge.

**M. Sokhonn** (Cambodge) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement royal du Cambodge et en mon nom propre, je vous félicite, M. Miroslav Lajčák, pour votre élection en tant que Président de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale. Je tiens à remercier et à rendre hommage également à S.E. le Président M. Peter Thomson des Fidji pour son engagement et son dévouement aux travaux de notre précédente session.

Je m'associe aux précédents orateurs pour exprimer mes profondes condoléances et ma sympathie aux victimes du tremblement de terre au Mexique et à leurs familles.

Ma délégation estime que le thème de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale est extrêmement pertinent et résume de manière adéquate les six priorités du mandat de la présidence qui correspondent aux grandes tendances mondiales auxquelles notre monde est actuellement confronté. Les interactions entre la croissance démographique, les mouvements migratoires massifs, les changements climatiques et l'insécurité alimentaire rendent ces grandes tendances encore plus inquiétantes.

Par ailleurs, les mêmes forces de la mondialisation, qui dans le passé nous ont rendus si interdépendants, mettent désormais au jour de profondes anomalies dans les relations mondiales actuelles. Un quart de siècle après la fin de la guerre froide, le monde est devenu, à de nombreux égards, plus complexe et difficile que jamais auparavant. Aujourd'hui, un monde multipolaire a pris sa place dans les enjeux mondiaux, provoquant le chaos et la turbulence alors que la concurrence entre les grandes puissances devient de plus en plus conflictuelle. Nous sommes plus interdépendants, mais plus inégaux. Nous sommes plus prospères, et pourtant, des millions d'êtres humains souffrent encore de la pauvreté. Tous ces facteurs ont contribué à un sentiment de déséquilibre mondial, et c'est le paradoxe qui définit notre monde d'aujourd'hui.

Tout en étant profondément préoccupés par la situation dans la péninsule coréenne, nous appelons toutes les parties concernées à exercer la plus grande retenue en évitant les provocations et en demeurant attachées à un dialogue pacifique et constructif afin de réduire les tensions et de promouvoir la confiance dans la région.

Un autre facteur qui déstabilise la sécurité collective est l'embargo unilatéral et illégal infligé à Cuba. Nous demandons qu'il soit mis fin à cette violation du droit international.

Il est vrai que la mondialisation et les avancées technologiques ont considérablement privilégié le commerce mondial et favorisé la croissance des richesses dans le monde entier, quoiqu'il soit tout aussi vrai que ces phénomènes ont causé des inégalités, des troubles sociaux, et parfois même des conflits. Ces fragilités sont, dans une large mesure, responsables de nombre des conflits et des menaces actuels.

L'une de ces menaces est le terrorisme, qui n'épargne aucun pays. Pour parer à cette menace transnationale, il nous faudrait faire montre d'une volonté collective ferme pour traiter de la manière la plus complète ce fléau sous toutes ses formes, et commencer par remédier aux causes profondes de la radicalisation en nous attaquant au problème des combattants étrangers, au financement du terrorisme et à d'autres formes de soutien.

Qu'il me soit permis d'aborder maintenant les deux sujets qui sont au cœur même du thème de l'Assemblée générale de cette année, à savoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les changements climatiques.

Le Programme 2030 est inextricablement lié aux nombreux défis qui perturbent le monde contemporain, dont celui des changements climatiques, qui représentent non seulement une menace directe en soi, mais qui ont aussi des effets multiplicateurs sur tant d'autres défis – qu'il s'agisse de la pauvreté, des maladies, des migrations de masse ou des conflits régionaux. À vrai dire, les changements climatiques sont une question de sécurité humaine qui posent une menace sérieuse et sans précédent pour la paix et la sécurité mondiales.

Le Cambodge est régulièrement classé parmi les dix pays les plus vulnérables dans le monde, souffrant de phénomènes climatiques extrêmes qui endommagent nos infrastructures, causent des dégâts énormes à notre agriculture, perturbent nos activités économiques

et freinent les services sociaux essentiels pour nos populations vulnérables. Bien que notre contribution aux changements climatiques soit négligeable et que nos propres ressources soient assez limitées, nous avons néanmoins pris des engagements sérieux en faveur d'un développement à faible teneur en carbone et nous nous réjouissons de développer des partenariats avec d'autres pays progressistes qui se sont engagés à traiter ce formidable défi d'une manière coopérative et équitable. Je me réjouis donc que l'Accord de Paris sur les changements climatiques reconnaisse le principe de la responsabilité partagée mais différenciée des États, c'est-à-dire en fonction des capacités respectives et des contextes nationaux différents. Il est évident que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est le cadre le plus ambitieux que l'humanité ait connu, car c'est un programme visant à promouvoir une mondialisation équitable.

Mon pays a bien démontré son engagement envers le développement durable au cours des deux dernières décennies. Concrètement, l'objectif du Cambodge de réduire le taux de pauvreté à 19,5 % d'ici 2015 a été atteint bien avant l'échéance prévue. Nous avons reçu un prix de l'ONU pour la réduction de moitié de la faim avant son échéance et le Cambodge est également l'un des sept premiers pays du monde pour ses améliorations dans l'*Indice de développement humain* entre 1990 et 2015.

En ce qui concerne la paix et la sécurité, le Cambodge est fier de son attachement inébranlable aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies. Il y a plus de deux décennies, le Cambodge recevait les Casques bleus pour une mission de maintien de la paix. Depuis 2006, nous avons déployé plus de 4 700 soldats de la paix pour participer avec beaucoup de succès et de louanges à des missions de maintien de la paix des Nations Unies dans bon nombre de pays qui sont des points chauds du monde, comme le Soudan, le Soudan du Sud, le Liban, la République centrafricaine, le Tchad, la Syrie et le Mali.

Comme toutes les délégations le savent, les opérations de maintien de la paix ne sont pas sans risques. Les soldats de la paix continuent d'être attaqués par des groupes armés et, de plus en plus, par des terroristes. En mai dernier des embuscades rebelles en République centrafricaine ont tué et blessé nos soldats cambodgiens. Rendons hommage à ceux qui ont donné leur vie en mission sous le drapeau de l'ONU et rappelons-nous leur courage et leur dévouement aussi bien que leurs contributions apportées à nos opérations

qui ont pu transformer de nombreux pays de champs de bataille en États pacifiques.

*(l'orateur poursuit en français)*

Je souhaite maintenant aborder la question des droits de l'homme et de la démocratie, puisque mon pays est régulièrement ciblé par certains pays et certaines entités des Nations Unies, ainsi que par des organisations non gouvernementales internationales actives dans ces domaines.

Je veux rappeler que le Cambodge adhère au principe de la dimension universelle des droits humains fondamentaux. Il reconnaît donc qu'il n'y a pas incompatibilité entre le respect de la souveraineté nationale tel qu'il est inscrit dans la Charte des Nations Unies et l'observation internationale de l'application de ces droits, mais à une condition : c'est que cette observation soit impartiale, qu'elle prenne en compte tous les éléments qui expliquent la situation observée et qu'il n'y ait pas, de la part des observateurs, de préjugés et *d'a priori* à l'égard des autorités issues de la légitimité démocratique.

Or, qu'observons-nous? Et il faut le dire sans détours, l'examen de la situation des droits de l'homme varie selon les opportunités politiques de certaines grandes puissances. Il en va de même de grandes organisations non gouvernementales internationales qui sont loin d'être politiquement neutres. La question des droits de l'homme et de la démocratie n'est soulevée qu'en fonction d'intérêts précis de ces grandes puissances, selon les opportunités du moment. Autrement, c'est le silence, un silence bien souvent complice.

De l'instrumentalisation politique de la question des droits de l'homme et de la démocratie, mon pays en fut victime pendant plus de 12 ans au cours desquels les pires crimes de masse furent niés par la communauté internationale. Il est douloureux et choquant pour un survivant du régime de Pol Pot d'entendre qualifier aujourd'hui, par le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Cambodge, les crimes perpétrés par ce régime de simples « troubles ». Nous sommes l'objet de critiques incessantes pour des faits qui sont rapportés de manière partielle et partielle. Les rapports blâment toujours le Gouvernement et érigent les opposants en martyrs de la démocratie et des droits de l'homme. Ces rapports sont toujours et exclusivement rédigés à charge, contre le Gouvernement. Jamais ou rarement, les comportements coupables et illégaux de l'opposition ne sont relevés.

Mais quel est le pays représenté dans cette Assemblée qui s'abstiendrait d'agir quand des élus de l'opposition incitent les gens à arracher des poteaux frontaliers, enflamment les passions les plus viles avec des propos racistes, publient de faux traités et de fausses cartes pour faire croire au peuple que des portions du pays sont annexées par l'État voisin? Quel est le pays qui autorise la diffamation et la calomnie? Dans la plupart des pays, les appels à la haine raciale, les propos xénophobes et les discours de l'extrême-droite sont sévèrement dénoncés ou même condamnés, comme on vient encore de le constater avec les événements de Charlottesville. Alors qu'ils sont le langage quotidien de l'opposition cambodgienne, ce fait n'est jamais condamné, ni même relevé par les organisations non gouvernementales et par le Rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme au Cambodge.

Les plus récentes critiques adressées contre le Gouvernement royal du Cambodge concernent l'expulsion d'un institut émanant d'un parti politique étranger qui, sous couvert de formation à la démocratie, apporte un appui délibérément partisan à l'opposition et viole la loi; la fermeture d'une entreprise commerciale de presse étrangère qui refuse de respecter la législation fiscale et l'arrestation d'un responsable de l'opposition qui avoue lui-même, dans un entretien filmé, être l'instrument d'une grande puissance pour renverser le régime. Dans quel pays, de tels comportements d'un gouvernement étranger seraient-ils tolérés? Nous avons agi, non pas comme on le déclare, sous l'emprise de l'arbitraire, mais bien en fonction de dispositions précises et claires de notre législation.

L'histoire de mon pays nous livre un enseignement capital : quand il a été contraint de suivre la voie imposée par certaines puissances occidentales, le Cambodge a été conduit à la catastrophe et à une des pires tragédies du siècle passé. La paix au Cambodge, c'est grâce au Gouvernement cambodgien qu'elle fut enfin acquise en 1998, sous l'autorité du Premier Ministre Hun Sen et en mettant en œuvre nos propres méthodes. C'est une éclatante démonstration que certaines pratiques imposées de l'extérieur font souvent partie du problème, non de la solution.

Aujourd'hui, on nous accuse de porter atteinte à la démocratie parce que, en vertu des lois existantes, nous poursuivons et punissons des gens qui violent ces lois. Ceux qui nous critiquent, qui nous menacent même, refusent de prendre en considération les crimes commis au regard de la loi par ceux qu'ils protègent.

Tout en reconnaissant, et avec une sincère gratitude, la contribution positive et de grande importance que beaucoup de pays ont apportée à la paix et au redressement économique de notre pays, je conclurai en affirmant que le discours de certains gouvernements sur les droits de l'homme et la

démocratie ne sera pertinent et crédible que le jour où ces pays se l'appliqueront à eux-mêmes et pratiqueront à l'égard des autres une égalité de traitement dans leurs appréciations, leurs critiques et leurs condamnations.

*La séance est levée à 18 h 5.*